

*Revue du programme « Appui à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux
au Burkina Faso (PFNL), phase 2 »,*

7F-08245.02.01



EVALUATION DU PROGRAMME DE VALORISATION DES PFNL DANS 4 REGIONS DU BURKINA FASO.

RAPPORT DE LA REVUE À MI-PAROURS

Silvère TOVIGNAN

&

Vincent ZERBO

Février 2020

Table des matières

Table des matières.....	i
Liste des tableaux.....	ii
Liste des figures.....	iii
Résumé.....	iv
Liste des abréviations.....	vii
1. Introduction.....	1
2. Méthodologie adoptée pour la conduite de la mission.....	1
2.1. Cadrage de la mission.....	2
2.2. Revue documentaire.....	2
2.3. Elaboration et validation des outils de collecte de données.....	2
2.4. Echantillonnage et répartition des enquêteurs.....	3
2.5. Mission de terrain des consultants et Débriefings.....	3
2.6. Analyse des données et rédaction du rapport.....	4
3. Brève présentation du programme.....	6
4. Résultats et analyse de l'exécution du programme.....	11
4.1. Constats généraux de l'exécution du programme.....	11
4.1.1. Stratégie de mise en œuvre.....	11
4.1.2. Jardins nutritifs.....	12
4.1.3. Pépinières privées.....	14
4.1.4. Transformation des PFNL.....	15
4.1.5. Infrastructures marchandes.....	16
4.1.6. Formation des restauratrices et ménages.....	18
4.1.7. Sites de production et de conservation des PFNL.....	19
4.1.8. Situation sécuritaire.....	20
4.2. Pertinence du programme et effectivité des activités.....	21
4.3. Efficience du programme.....	24
4.4. Efficacité du programme.....	25
4.5. Durabilité des acquis du programme.....	32
4.6. Prise en compte du genre.....	34
4.7. Effets de la mise en œuvre du programme.....	35
4.7.1. Effets sur la conservation des ressources naturelles.....	35
4.7.2. Effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	37

4.7.3.	Effets sur la production et les revenus	40
4.7.4.	Effets des interventions sur les indicateurs de développement.....	45
4.8.	Analyse des forces et faiblesses / Opportunités et menaces du programme.	46
4.8.1.	Forces et succès du programme	46
4.8.2.	Faiblesses et contraintes du programme.....	47
4.8.3.	Opportunités du programme	47
4.8.4.	Menaces du programme.....	48
4.9.	Leçons apprises	48
4.10.	Orientations pour la phase 3 du programme PFNL	49
5.	Conclusions et recommandations	52
Annexes	58
	Annexe 1: Liste des personnes rencontrées.....	58
	Annexe 2 : Références des documents consultés.....	62
	Annexe 3 : Liste des partenaires opérationnels (PO) dans les régions du Projet PFNL2 ..	64

Liste des tableaux

Tableau 1: Poids de pondération des PFNL suivant leur importance de production par commune	5
Tableau 2 : Taux d'exécution physique en 2017 et 2018	25
Tableau 3: progression des indicateurs au 31-12-2019	27
Tableau 4 : Perception des bénéficiaires sur la reproductibilité des réalisations du programme dans les zones d'interventions	36
Tableau 5 : Appréciation des bénéficiaires sur la consommation des PFNL.....	37
Tableau 6 : Evolution des consommateurs des PFNL entre 2018 et 2019.....	39
Tableau 7 : Taux d'accroissement des indicateurs technico-économiques chez les bénéficiaires de jardins nutritifs	40
Tableau 8 : Taux d'accroissement des indicateurs technico-économiques chez les bénéficiaires d'équipements de transformation	42
Tableau 9 : Evolution du nombre de plants des PFNL chez les pépiniéristes	44
Tableau 10 : Perception des Effets des interventions sur les indicateurs de développement selon les bénéficiaires.....	45
Tableau 11 : Actions à mener selon les bénéficiaires pour rendre durable les impacts positifs et éliminer les impacts négatifs des interventions du programme	53

Liste des figures

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel constaté.....	7
Figure 2 : Affluence autour d'un forage utilisé par un JN à Sapouy (Centre-Ouest).....	13
Figure 3 : Plants séchés dans une pépinière à Léo (Centre-Ouest).....	14
Figure 4 : Equipement de production de beurre de karité non utilisé par une association à Gaoua (Sud-Ouest).....	15
Figure 5 : Kiosque PFNL à Bouroum Bouroum (Sud-Ouest)	16
Figure 6 : Intérieur du kiosque PFNL de Bouroum Bouroum (Sud-Ouest)	17
Figure 7 : Etagères de PFNL dans une alimentation à Dano (Sud-Ouest).....	17
Figure 8 : Vitrine de Gaoua (Sud-Ouest) non encore fonctionnelle	18
Figure 9 : Mets à base de zamnè servi à Gaoua par une restauratrice formée (Sud-Ouest).....	19
Figure 10 : Niveau d'atteinte des indicateurs.....	30
Figure 11 : Evolution du score des consommateurs des PFNL par région entre 2018 et 2019.....	38

Résumé

La seconde phase du programme « Appui à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Burkina Faso », est mis en œuvre par l'ONG TREE AID avec le financement du Bureau de la Coopération Suisse au Burkina Faso. Ce programme vise à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et péri-urbains, y compris les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes et à améliorer durablement leurs revenus par la gestion durable et la valorisation des produits forestiers non ligneux. Il est exécuté sur la période allant de janvier 2017 à décembre 2020 dans les régions du Centre-Nord, Centre-Ouest, Nord et Sud-Ouest.

Cette mission d'évaluation à mi-parcours après trois (3) années d'exécution a pour but de faire le point sur la mise en œuvre du programme. Il s'agit essentiellement d'évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficacités du programme et d'analyser ses effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le revenu des bénéficiaires.

La méthodologie adoptée pour conduire la mission se résume en 6 points :

- Cadrage de la prestation avec le groupement de consultants ;
- Revue documentaire ;
- Elaboration et validation des outils de collecte de données ;
- Echantillonnage et répartition des enquêteurs ;
- Mission de terrain des consultants et Débriefings ;
- Analyse des données et rédaction du rapport.

Les données ont été collectées à travers des entretiens de groupes et individuels organisés par l'équipe de consultants auprès des groupements des bénéficiaires de jardins nutritifs (JN), d'équipements de transformation, de pépiniéristes, de restauratrices des promoteurs de kiosques et vitrines, de même que les partenaires stratégiques et opérationnels du programme répartis dans les 4 régions d'intervention. Des guides d'entretiens et des questionnaires ont été élaborés. Un total de 609 questionnaires a été remplis par les enquêteurs formés à cet effet. Des observations directes sur le terrain ont été également faites par l'équipe de consultation pour mieux apprécier les réalisations du programme.

Les résultats montrent que la mise en œuvre du programme se base sur une approche participative impliquant plusieurs acteurs et constitue donc un atout majeur pour la durabilité du programme. Les bilans physiques et financiers montrent que l'équipe du programme a été efficace et efficiente dans l'atteinte de ces objectifs. Le genre a été intégré aussi bien dans la conception que dans la mise en œuvre du programme à travers la prise en compte des groupes vulnérables tels que les femmes et les jeunes.

La mise en place des sites de reboisement des PFNL et des comités de gestion locale de ces sites dotés de charte foncière sont des actions de conservation des ressources initiées par le programme. Toutefois, l'absence d'un mécanisme de protection des plants et de suivi des sites sont des limites à la réussite de ces actions. Par ailleurs, la promotion et la valorisation des PFNL par le renforcement des capacités des bénéficiaires dans les domaines de la production, de la transformation, de commercialisation et de consommation contribue également à leur conservation.

Concernant les effets du programme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les résultats montrent que le programme a favorisé l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population à travers l'intégration plus accrue des PFNL dans les habitudes alimentaires des bénéficiaires. Ceci a entraîné une réduction des maladies infantiles au sein de la communauté des bénéficiaires.

La contribution des PFNL au revenu des acteurs s'est accrue durant la mise en œuvre du programme (accroissement de 14% chez les bénéficiaires de JN, de 23% chez les transformatrices et 3% chez les pépiniéristes). Cependant, du fait du niveau modeste de la productivité des PFNL, ces contributions en termes de volume monétaire demeurent faibles.

Le faible niveau de productivité observé au niveau des JN s'explique par les difficultés d'approvisionnement en eau, les pressions parasitaires et la mauvaise organisation du travail sur les sites dont plus du quart des superficies reste non-exploité. La dotation en équipements des unités de transformation en absence de formation sur leur utilisation constitue une limite pour l'atteinte des potentialités de ces unités.

Outre les effets directs, la mise en œuvre du programme a induit des effets indirects tels que la cohésion sociale, la reproduction des JN et l'amélioration des règles d'hygiène au niveau des restauratrices formées sur la cuisson des PFNL.

La situation sécuritaire marquée par les attaques terroristes (plus marquées dans le Nord et le Centre-Nord) et les déplacements des populations ont influencé négativement la mise en œuvre du programme.

Au vu de ces différents résultats, il ressort qu'en plus des actions actuelles menées, une meilleure prise en compte des atouts, potentialités et limites du programme sont nécessaires pour une meilleure valorisation et conservation des PFNL. Pour ce faire, les recommandations ci-après ont été effectuées :

- Recrutement d'un agroforestier par région pour le renforcement des capacités des acteurs ;
- Réduction du nombre de partenaires avec qui des protocoles de partenariat ont été signés ;

- Optimisation de la production dans les jardins nutritifs ;
- Renforcement de maîtrise d'eau sur les sites des JN ;
- Amélioration de la régularité de l'approvisionnement des centres de distribution (kiosques, vitrines et supermarchés) en produits PFNL ;
- Accélération de la procédure d'allocation des kiosques et vitrines ;
- Renforcement de l'action des formateurs endogènes ;
- Renforcement du coaching des pépiniéristes ;
- Renforcement des capacités des transformatrices sur l'utilisation des équipements mis à leur disposition ;
- Renforcement de la mobilité des partenaires opérationnels sur le terrain ;
- Mise en place du mécanisme de préparation d'une troisième phase du programme.

Liste des abréviations

ABNORM	: Agence Burkinabè de la Normalisation, de la Métrologie et de la Qualité
APEX	: Agence de Promotion des Exportations
CEAS	: Association Centre Ecologique Albert Schweitzer
CNSF	: Centre National des Semences Forestières
COGES	: Comité de Gestion
CoPil	: Comité de Pilotage
CRA	: Chambre Régionale d'Agriculture
DDC	: Direction du Développement et de la Coopération
DGEVCC	: Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique
DGFOMR	: Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural
DOPAIR	: Direction de l'Organisation des Producteurs et de l'Appui aux Institutions Rurales
DREEVCC	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
FAO	: Food and Agriculture Organisation
JN	: Jardin Nutritif
MEEVCC	: Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PFNL	: Produits Forestiers Non Ligneux
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PMI	: Petites et Moyennes Industries
PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PO	: Partenaires Opérationnels
PS	: Partenaires Stratégiques
PTBA	: Plan de Travail et Budget Annuel
RNA	: Régénération Naturelle Assistée
SCA	: Score de Consommation Alimentaire
UdG	: Unité de Gestion

1. Introduction

Le programme « Appui à la valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux au Burkina Faso (PFNL), phase 2 » intervient après une première phase qui a enregistré des résultats encourageants. Ce programme est mis en œuvre dans 4 régions du pays (la région de Sud-Ouest, la région du Centre-Ouest, la région du Centre-Nord et celle du Nord) dont 2 subissent actuellement de graves menaces sécuritaires du fait des attaques terroristes.

Démarré en 2017 pour une période de 4 ans, dont 3 années viennent de s'écouler, la Coopération Suisse a souhaité faire la revue de la mise en œuvre du programme en tenant compte des indicateurs décrits dans le cadre logique, en vue d'une part de mesurer le degré d'atteinte des objectifs définis, de proposer d'éventuels ajustements des actions et d'autre part de s'orienter pour une éventuelle prochaine phase.

C'est ainsi que cette évaluation a été initiée conformément au plan opérationnel du programme et conduite sous l'égide de la Coopération Suisse et de l'ONG TREE AID afin de faire le point de l'exécution de la phase 2 du programme et d'analyser ses performances suivant les critères d'efficacité, d'efficience et de durabilité/reproductibilité.

Le présent rapport décrit la méthodologie adoptée pour la conduite de la mission ainsi qu'une brève présentation du programme, la pertinence et l'efficacité dans la mise en œuvre du programme, de même que ses impacts sur la conservation des ressources naturelles, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la production et l'amélioration des revenus. Ce document fait également état de l'analyse des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces du programme, et surtout les leçons apprises de son déroulement actuel et propose enfin des recommandations pour la durabilité des actions.

2. Méthodologie adoptée pour la conduite de la mission

La démarche méthodologique utilisée pour la réalisation de cette mission d'évaluation à mi-parcours se présente en cinq étapes à savoir :

- Cadrage de la prestation avec le groupement de consultants ;
- Revue documentaire ;
- Elaboration et validation des outils de collecte de données ;
- Echantillonnage et répartition des enquêteurs ;
- Mission de terrain des consultants et Débriefings ;
- Analyse des données et rédaction du rapport.

2.1. Cadrage de la mission

La séance de cadrage avait connu la participation des membres du bureau de la coopération Suisse et des membres de l'équipe de consultants.

Le cadrage de la prestation a permis d'harmoniser les points de vue sur les attentes, mais également sur la démarche méthodologique à adopter pour atteindre les objectifs visés. Un calendrier de mise en œuvre a été proposé et validé avec le commanditaire.

Au cours de cette séance, une analyse des risques a été faite avec le commanditaire ; ce qui a permis d'identifier deux régions sans risque ou à risque mineur pour conduire les enquêtes et les visites de terrain.

2.2. Revue documentaire

La collecte des données a démarré par une revue documentaire dont la finalité est d'accéder aux informations nécessaires pouvant contribuer à la réalisation de la mission. Cette revue documentaire a permis d'exploiter plusieurs documents dont notamment le document programme, le rapport d'évaluation de la première phase du programme, l'état des lieux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Burkina Faso, la gestion des ressources naturelles en général et les ressources forestières en particulier, les rapports périodiques d'activités ou de missions, rapports financiers, rapports d'audits, rapports d'études diverses, etc.

Cette phase de documentation s'est étendue sur toute la durée de l'étude. Cette abondante documentation a été utile d'une part dans l'élaboration des outils d'investigation, et d'autre part pour servir d'orientation pour l'analyse des données.

2.3. Elaboration et validation des outils de collecte de données

Sur la base de l'analyse documentaire, différents outils ont été élaborés pour la collecte des données.

Des guides d'entretien ont été élaborés pour conduire les discussions avec différents partenaires stratégiques et opérationnels. Il s'agit notamment de l'agence d'exécution qui est l'ONG TREE AID, les ONG locales qui exécutent les actions du programme auprès des bénéficiaires à la base, les structures de recherches telles que l'Institut de Recherche en Sciences Appliquées (IRSAT) et le Centre National des Semences Forestières (CNSF), les chambres régionales d'agriculture (CRA), l'Agence de Promotion des Exportations (APEX), la Direction Générale du Foncier, de la Formation et de l'Organisation du Monde Rural (DGFOMR), l'Agence Burkinabé de Normalisation (ABNORM), l'Association Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS), les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DREEVCC) et la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEEVCC), les Hauts

commissariats et les Mairies. Ces entretiens ont permis de collecter les informations sur l'ancrage institutionnel du programme, le mode opératoire d'exécution du programme et des propositions d'amélioration de l'approche de mise en œuvre.

Trois questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données quantitatives sur les activités soutenues par le programme auprès des groupements de bénéficiaires (Jardins Nutritifs, transformatrices et pépiniéristes). De plus un questionnaire a été préparé pour la collecte des données approfondies des effets du programme sur le revenu et la sécurité alimentaire (consommation des PFNL).

A la suite de l'élaboration des questionnaires, les enquêteurs identifiés ont été formés et des prétests sont réalisés pour les différents outils. Ces outils ont été corrigés, validés et configurés sur des smart phones pour faciliter la collecte digitalisée des données de terrain proprement dites.

2.4. Echantillonnage et répartition des enquêteurs

La liste des bénéficiaires des actions du programme dans les quatre régions a été obtenue auprès de Tree Aid et a servi de base pour l'échantillonnage. L'effectif total des bénéficiaires inclut 200 groupements pour les JN, 46 pépiniéristes, 3331 transformatrices appartenant à 60 groupements. Un taux d'échantillonnage de 45% des bénéficiaires a été adopté et a permis de choisir de façon aléatoire 83 groupements de Jardins Nutritifs, 25 groupements de transformatrices et 19 pépiniéristes des PFNL. Des ajustements ont été faits pour éviter le plus possible les villages comportant un risque élevé d'insécurité. Ainsi, une dizaine d'enquêteurs ont été répartis dans les 4 régions (Sud-Ouest, Centre-Ouest, Centre-Nord et le Nord). Au terme des enquêtes, un total de 609 questionnaires a été rempli (83 pour les JN, 25 pour les transformatrices, 19 pour les pépiniéristes et 482 pour les données sur le revenu et la sécurité alimentaire collectées auprès des individus). Ce dernier groupe comporte aussi des collecteurs de PFNL désignés par les transformatrices comme faisant partie de leur réseau d'approvisionnement en matières premières (car ne figurant pas sur la liste des bénéficiaires directs).

2.5. Mission de terrain des consultants et Débriefings

Les consultants ont conduit une mission sur le terrain qui les a conduits à Ouagadougou et dans les régions du Sud-Ouest et Centre-Ouest. Ils ont pu s'entretenir avec les partenaires stratégiques et opérationnels du programme. Ils ont pu saisir l'occasion d'une rencontre tenue par Tree Aid avec tous les partenaires opérationnels (PO) à Koudougou pour s'entretenir avec les PO des régions du Centre-Nord et du Nord.

A Ouagadougou, les partenaires stratégiques rencontrés sont : CEAS, APEX, ABNORM, MEEVCC, IRSAT, CNSF et DGFOMR. Dans les régions, les PO, les CRA,

les Mairies, les hauts commissariats, les services DREEVCC, de même que les gérants des kiosques, les restauratrices, les formateurs endogènes et les responsables des mini-alimentations. Les données collectées auprès de ces acteurs concernent les effets du programme sur le revenu et l'impact sur la diversification des activités, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les techniques (pratiques) de conservation des PFNL. Ces recherches ont permis de mieux comprendre les chaînes de valeur des différents PFNL et les performances de ces différents acteurs dans le maillon.

A la fin de la collecte des données sur le terrain, deux séances de débriefing ont été organisées afin de présenter les grandes conclusions de la mission au commanditaire et à l'agence d'exécution. Les commentaires issus de ces séances ont orienté la collecte de données supplémentaires en vue de l'atteinte des objectifs de la mission d'évaluation.

2.6. Analyse des données et rédaction du rapport

Les données ont été collectées avec des questionnaires structurés et configurés sur des tablettes à l'aide du logiciel CPro 7.1. Les informations collectées ont été dépouillées à l'aide du tableur Excel 2013 du logiciel SPSS 20 afin de faciliter le traitement. Les méthodes d'analyses de données utilisées sont essentiellement les statistiques descriptives, les tests non paramétriques et l'analyse du contenu.

2.6.1 Méthode d'analyse de l'effet du programme sur la production et le revenu

Les calculs du rendement (en production de feuilles et d'outputs de transformation) et de la marge brute ont permis d'analyser l'effet du programme sur la production et le revenu. Les résultats obtenus ont été comparés entre l'année de démarrage (2017/2018) du projet et l'année d'évaluation (2019).

Le calcul de la Marge Brute (MB) a été fait par la formule mathématique suivante :

$MB = PB - CV$, où : **PB** représente le Produit Brut et **CV** les Charges variables de production ou de transformation de PFNL.

2.6.2 Méthode d'estimation de la fréquence de consommation des PFNL

Pour apprécier la fréquence et la diversité de consommation des PFNL, le Score de Consommation Alimentaire (SCA) principalement utilisé par le PAM et la FAO a été adapté à la consommation des PFNL.

En effet, le SCA est un indicateur de la sécurité alimentaire dont le calcul est basé sur le rappel des groupes d'aliments consommés lors des 7 derniers jours précédents l'entretien. C'est un indicateur à court terme de la consommation/apport alimentaire

des ménages, lequel compare un score représentant les groupes d'aliments consommés et une pondération par groupe d'aliments à une valeur seuil de ce score appliqué globalement. Il faut noter que ce score représente la diversité de l'apport alimentaire, mais pas nécessairement la quantité. Il a été démontré que ce score est significativement corrélé avec la consommation de calories par personne (IFPRI 2006, Coates et al. 2007). Il permet au final une estimation rapide du niveau de consommation alimentaire qui peut être distinguée par 3 niveaux distincts : « pauvre », « modérée » et « acceptable ».

Mais dans le cadre de cette étude, les groupes alimentaires n'ont pas été considérés. Il s'est agi d'une pondération des types de PFNL en fonction de l'abondance des ressources pourvoyeuses des différents types de PFNL dans chaque région (Importance de production des types de PFNL dans chaque région) allant de 1 à 3. Une note de trois (3) a été affectée aux PFNL dans leur région de moindre production ; Deux (2) aux PFNL dans leur région de moyenne production et un (1) aux PFNL dans leur région de forte production. Cette méthode de pondération suggère que les bénéficiaires consommant les PFNL en dehors de leur région d'abondance fournissent plus d'effort pour les avoir. Ces coefficients affectés ont ensuite été multipliés par la fréquence de consommation au cours des sept (7) derniers jours précédents l'enquête et ceci pour chaque type de PFNL considéré. La note obtenue au niveau de chaque PFNL a été ensuite additionnée pour l'ensemble des PFNL considérés. Le total obtenu est donc le score de consommation des PFNL considérés. Il faut noter que ce score ne permet pas d'apprécier en termes de qualité ni de quantité de PFNL consommé, mais en termes de diversité. Ainsi, les mêmes seuils de comparaison (« pauvre », « modérée » et « acceptable ») utilisés pour le SCA ont été utilisés pour apprécier le niveau de consommation des PFNL par les bénéficiaires du programme.

Tableau 1: Poids de pondération des PFNL suivant leur importance de production par commune

Type de PFNL	Nom scientifique	Centre-Nord	Centre-Ouest	Nord	Sud-Ouest
Produits du Baobab	<i>Adansonia digitata</i>	1	3	1	3
Produits de Karité	<i>Vitellaria paradoxa</i>	1	1	1	1
Produits du Néré	<i>Parkia biglobosa</i>	1	1	1	1
Produits de Tamarin	<i>Tamarindus indica</i>	3	1	3	2
Produits de Balanites	<i>Balanites aegyptiaca</i>	1	3	1	3
Produits de Zamanè	<i>Acacia macrostachya</i>	2	1	2	3
Produits de Moringa	<i>Moringa oleifera</i>	2	2	2	2
Produits de Ziziphus	<i>Ziziphus mauritiana</i>	1	2	2	3
Produits de Liane (Saba)	<i>Saba senegalensis</i>	3	2	2	2
Produits de Detarium Kaga (Mooré)	<i>Detarium microcarpum</i>	3	1	3	1
Miel		1	1	1	1

3. Brève présentation du programme

3.1. Objectifs du programme

La deuxième phase du programme PFNL a pour objectif global : « les ménages ruraux (y compris les personnes vulnérables, les femmes et les jeunes) renforcent leur sécurité alimentaire et nutritionnelle et améliorent durablement leurs revenus par la gestion durable et la valorisation des produits forestiers non ligneux. ».

Il s'agira d'accompagner et de renforcer une exploitation durable des PFNL comme des sources alternatives et complémentaires d'aliments pour les populations affectées par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Le programme ambitionne de mettre en place un dispositif (appui/conseil, infrastructures, législatif, etc.) pour une promotion des entreprises de production et de transformation des PFNL et un accroissement de leur contribution à la génération de revenus et la création d'emploi au profit des populations rurales et périurbaines en particulier les femmes et les jeunes.

3.2. Résultats attendus et activités

3.2.1. Résultats attendus

Les résultats attendus du programme sont les suivants :

- La production et la consommation des PFNL prioritaires sont accrues dans un contexte de gestion durable des ressources forestières ;
- Les ménages ruraux, péri-urbains et les organisations de transformateurs/teurs de PFNL améliorent et diversifient leurs revenus à travers la conservation, la transformation et la commercialisation des PFNL et leur accès aux marchés porteurs ;
- Les cadres politique, législatif, réglementaire et institutionnel favorables à la gestion et la valorisation durable des ressources naturelles permettent le développement des filières PFNL et des entreprises de transformation des PFNL.

3.2.2. Activités

Pour atteindre des changements systémiques dans le secteur PFNL, le programme a mené diverses activités selon trois approches complémentaires, à savoir : (i) le renforcement des capacités et le développement institutionnel des organisations (ii) le développement des marchés, (iii) et le plaidoyer pour un environnement politique favorable.

3.3. Partenaires techniques et financiers

Le partenaire financier du programme est la Coopération Suisse (DDC). Le principal partenaire technique est la Direction Générale de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (DGEEVCC) avec qui le programme nouera un partenariat dans chacune des 4 régions d'intervention. Les structures déconcentrées du Ministère de l'Environnement et l'Economie Verte du Changement Climatique (MEEVCC) assurent une fonction de suivi technique, de contrôle du respect des réglementations et de renforcement des capacités. Elles participent à l'élaboration des programmes annuels régionaux et assurent le rapportage de mise en œuvre des activités qui leur sont confiées.

3.4. Dispositif de mise en œuvre et l'approche institutionnelle

La stratégie de mise en œuvre vise la responsabilisation et l'autonomie de chacun des types d'acteurs dans l'accomplissement de son rôle autour d'initiatives de valorisation du potentiel PFNL tout en renforçant la synergie d'actions. Les acteurs locaux qui initient et portent les changements sont clairement positionnés au centre du programme. L'Unité de Gestion (l'agence d'exécution) du programme les accompagne à réaliser leur objectif suivant le principe du « faire-faire ». A ce titre, des appuis structurés sont assurés par les différents acteurs que sont les structures centrales et déconcentrées du MEEVCC, les CRA, les collectivités territoriales (CT), la recherche et formation (IRSAT, CNSF), les ONG et associations locales et le secteur privé (IMF, commerçants, transport, etc.). La figure 1 présente un schéma du cadre institutionnel du programme.

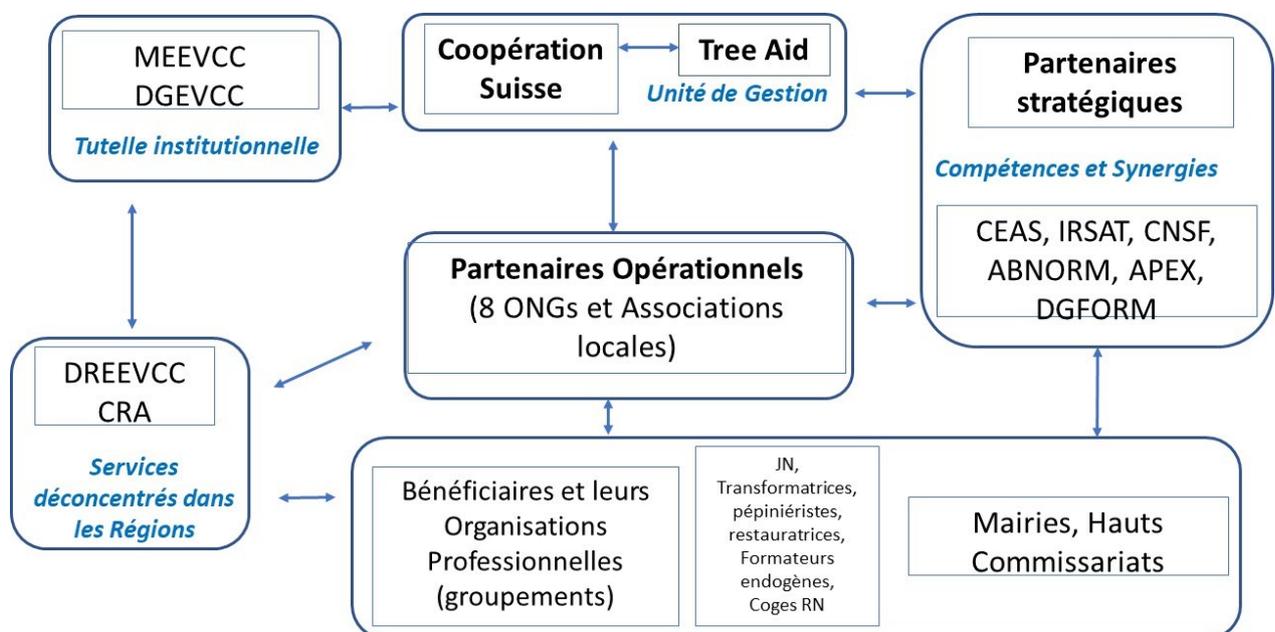


Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel constaté

L'unité de gestion du programme a signé des protocoles de partenariat avec tous les partenaires stratégiques et opérationnels qui assurent différentes fonctions dans la mise en œuvre du programme.

Fonctions et rôles assurés par les partenaires stratégiques

Le CEAS a évalué les besoins en équipements des transformatrices, analysé leurs capacités technico-économiques et a assuré le suivi et l'installation des équipements transformation auprès des groupements de transformatrices. La formation sur l'utilisation des équipements devrait être aussi assurée par le CEAS. Malheureusement, ceci n'a pas pu avoir lieu, ce qui constitue une faiblesse.

L'IRSAT quant à lui, a formé les formateurs endogènes et les restauratrices sur les méthodes appropriées pour la cuisson des repas PFNL et l'hygiène alimentaire en général se basant sur des manuels de formation préalablement élaborés. Les bénéficiaires formés ont été identifiés par les partenaires opérationnels. Les interventions de l'IRSAT sur le terrain ont souvent lieu aux trois derniers mois de l'année alors que les formations sont capitales pour le déroulement d'autres activités. De plus, un suivi post formation n'est pas organisé pour permettre à l'IRSAT de vérifier la façon dont les formateurs endogènes passent le message aux bénéficiaires.

Le CNSF a aussi un signé un protocole de partenariat avec Tree Aid pour la fourniture et la mise en place des semences de PFNL sur le terrain. Il a été impliqué au développement du document de projet. Le SNCF ne conçoit pas son rôle limité seulement à la vente et livraison de semences. Il s'attend (selon l'esprit du protocole de partenariat) à être impliqué dans les actions de formation et de suivi sur le terrain, des compétences qui, selon Tree Aid existent dans les régions. Ainsi entendu, il aurait été plus indiqué d'avoir avec le CNSF un contrat de vente et de livraison de semences.

L'ABNORM est la structure nationale chargée de la normalisation, la certification et de la métrologie. Elle a signé un protocole de partenariat avec Tree Aid. Elle a développé 657 normes nationales dont 10 sur les PFNL. Elle conduit dans le cadre du programme PFNL 2 des évaluations des capacités unités de transformation pour la certification. Sur les neuf unités évaluées, une seule peut être éligible à la certification. Les autres ont besoin de mise à niveau pour diverses raisons (inadéquation des sites de production, produits non conformes, ...). Le travail d'évaluation des capacités devra continuer pour aboutir à la mise niveau des unités et à la certification des produits PFNL.

L'Agence de Promotion des Exportations (APEX) est impliquée dans le programme pour contribuer à la promotion de l'exportation des produits PFNL. Elle a contribué à la préparation et la participation de certaines unités de transformation à des foires nationales, régionales et internationales. Elle a également contribué à la sensibilisation des propriétaires de mini alimentations de Ouagadougou à accueillir des étagères PFNL afin d'encourager leurs clients à consommer les PFNL. Selon APEX, un travail important a besoin d'être entrepris pour améliorer la production des PFNL en quantité et en qualité afin d'avoir des produits certifiés et bien emballés.

La DGFORM a été impliquée dans le programme PFNL 2 à travers la DOPAIR qui n'a pas signé de protocole de partenariat avec Tree Aid. Elle est intervenue pour appuyer les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) dans leur rôle d'organisation et de structuration des acteurs. Ensemble avec les CRA, la DOPAIR a contribué à la sensibilisation des acteurs des PFNL sur les lois associatives en vigueur au Burkina Faso, à la formation des élus (sur les outils de gestion, rôles et qualités d'un responsable, gestion administrative, la comptabilité simplifiée, ...). Pour une meilleure organisation des acteurs et prise en charge des défis du secteur des PFNL, la mise place des interprofessions devient une nécessité. Les dispositions juridiques existent à ce sujet et la DOPAIR pourra énormément contribuer à ce processus.

Fonctions et rôles assurés par MEEVCC et ses services déconcentrés

Le Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique assure la tutelle institutionnelle du programme à travers la Direction Générale de l'Economie Verte et du Changement Climatique. Un protocole d'accord est signé avec Tree Aid pour la mise en œuvre d'activités prioritaires de protection, de conservation et de régénération (reboisement, RNA, mise en défens des forêts communautaires, sensibilisation contre les feux de brousse, ...) des ressources pourvoyeuses de PFNL. On note par exemple comme faiblesse, le déficit du suivi post reboisement qui accroît les risques de destruction des plants par les animaux et les feux de brousse. On note également un déficit de coordination entre le ministère, ses services régionaux et provinciaux sur, notamment, la responsabilité des suivis post reboisement. ***Ici, le principe de subsidiarité devra permettre de confier le suivi des activités aux services qui sont plus proches des ressources et des bénéficiaires (à compétences égales).***

Le MEEVCC est un acteur clef dans la mise œuvre de la composante 3 du programme relatif au cadre politique et législatif. Plusieurs textes de lois pour faciliter la promotion des PFNL sont élaborés et non encore adoptés. Ceci nécessite d'être accéléré.

Fonctions et rôles assurés par les partenaires opérationnels

Les partenaires opérationnels sont des associations locales (voir leur liste en annexe 3) qui assurent l'exécution et le suivi au quotidien des activités auprès des bénéficiaires finaux du programme. Dans chaque région d'intervention du programme deux OP ont été sélectionnés sur la base de manifestation d'intérêt et une évaluation de leur capacité. Chaque association a en son sein un point focal qui est le répondant des actions du programme à la base (JN, pépiniéristes, formatrices, les ménages et les CREN à travers les formateurs endogènes, les sites de mise en Défens, ...). Ils ont signé un protocole de partenariat avec Tree Aid, chaque année ils élaborent un PTAB qui est discuté avec Tree Aid et financé. Les PO se sont plaints du retard dans la mise à disposition du budget dû à l'exigence d'audit annuel et des difficultés de mobilité sur terrain du fait de la modestie des moyens mis à leur disposition. En particulier, les PO des régions du Nord et du centre-Nord sont confrontés à la situation sécuritaire difficile marquée par des attaques terroristes qui affectent leurs actions sur le terrain.

Fonctions et rôles assurés par les bénéficiaires

Les bénéficiaires finaux sont principalement en groupements et appuyés par le programme pour leurs diverses activités (JN, transformation de PFNL, ...). Ils sont aussi des ménages (activités de sensibilisation), des entreprises de restauration et des pépiniéristes privés ou des communautés villageoises (forêts communautaires).

Les collectivités territoriales (Mairies et Hauts Commissariats) sont un autre niveau de bénéficiaires impliqués dans le programme pour des besoins de durabilité des actions. Les Mairies (les conseils communaux) facilitent de la sécurisation des sites sur lesquels certaines activités sont menées (JN, mise en défens, Kiosques et vitrines) et la gestion des infrastructures marchandes installées sur leurs territoires. Elles votent les chartes de gestion des forêts communautaires dont tous les sites ne sont d'ailleurs pas encore dotés. Elles devront à l'avenir introduire les PFNL dans les Plans de Développement Communaux (PDC), un guide est élaboré par le programme pour faciliter ce processus. L'importance de leur implication pour la durabilité du programme n'est plus à démontrer, cependant, il faudra être attentif pour limiter ou éviter le détournement des activités du programme vers des objectifs politiques.

Le programme a permis l'organisation et l'animation des cadres de concertation des acteurs de développement au niveau régional sous l'égide des hauts commissariats. Des occasions au cours desquelles le programme PFNL 2 a pu être présenté pour être mieux connu par les acteurs développement dans les régions.

Synthèse sur les forces et faiblesses du montage institutionnel

Le montage institutionnel a impliqué des institutions aussi importantes qu'utiles pour les rôles qu'elles jouent dans le programme. Il existe une complémentarité parfaite entre les institutions impliquées, il n'existe le montage des institutions jouant des rôles conflictuels. Ce montage institutionnel encourage la participation à différents niveaux et offre différentes arènes d'échange, de prise de décision et d'assurance qualité pour l'ensemble des actions menées par le programme.

Les résultats des actions entreprises par les différents partenaires ont, de façon globale, contribué à l'amélioration de la qualité des produits, à l'augmentation des quantités transformées de PFNL mais aussi au développement de nouvelles stratégies de commercialisation et de recherche de clientèle. Tout ceci contribue à accroître la consommation des PFNL et capacité à générer des revenus aux populations.

Néanmoins, pour les besoins de respect des délais et de facilitation du bon déroulement de la chaîne des activités, il faudra cadrer certains acteurs dans une prestation de service (au lieu de protocole de partenariat) avec des délais précis. De plus, il faudra être attentif au risque de récupération politique des certaines actions du programme (notamment dans le processus d'allocation/gérance des infrastructures marchandes mises en place par le programme).

3.5. Public cible

Le public cible directement bénéficiaire du programme est constitué de (i) des ménages en milieu rural et périurbain vulnérables, (ii) des organisations socioprofessionnelles et leurs faitières œuvrant dans le domaine des PFNL, (iii) des pépiniéristes individuels et organisations de producteurs de PFNL, (iv) des petites et moyennes entreprises (PME) et petites et moyennes industries (PMI) de transformation de PFNL.

Les collectivités territoriales (communes), les chambres régionales d'agriculture (CRA) et les directions régionales du Ministère de l'Environnement et l'Economie Verte du Changement Climatique (DREEVCC) sont des bénéficiaires indirects du PFNL2 à travers les actions de renforcement de capacité. Les communes pourront bénéficier des actions de soutien du programme en faveur des initiatives locales de promotion et valorisation des PFNL.

Le programme va toucher de manière indirecte les populations des communes bénéficiaires par les retombées des actions de renforcement des capacités, des émissions de sensibilisation sur les radios locales, etc.

Les Associations et ONGs locales impliquées dans la mise en œuvre du PFNL2 vont bénéficier du transfert de compétence et de savoir-faire développés par le programme.

4. Résultats et analyse de l'exécution du programme

4.1. Constats généraux de l'exécution du programme

4.1.1. Stratégie de mise en œuvre

La stratégie adoptée pour la mise en œuvre du programme est basée sur une équipe pluridisciplinaire basée à Ouagadougou avec l'implication de plusieurs partenaires à savoir :

- Des Partenaires Opérationnels (PO) au nombre de huit (8) basés sur le terrain en raison de deux (2) pour chacune des quatre (4) régions d'intervention. Il s'agit d'associations faitières ou d'ONG implantées dans les régions cibles. Les partenaires opérationnels sont chargés de la mise en œuvre au quotidien des activités du programme. Chaque PO a une zone d'intervention bien distincte de celle de l'autre dans les régions ;
- Des Partenaires Stratégiques (PS) localisés aussi bien à Ouagadougou que dans les régions d'intervention. Il s'agit de services techniques déconcentrés et centraux, collectivités territoriales, directions techniques de plusieurs Ministères, ONG, structures de recherches.

La formalisation de la collaboration avec les PO et les PS s'est effectuée à travers la signature de protocoles de collaboration entre chaque partenaire et le programme.

La mission d'évaluation juge positivement cette stratégie multi-acteurs se traduisant par une implication et une responsabilisation d'acteurs pérennes à divers niveaux. Cela permet de capitaliser les expériences de ces partenaires pour une meilleure réussite du programme. Plus particulièrement, l'implication des structures associatives (comme PO), des services techniques et des collectivités territoriales est un puissant facteur de durabilité des acquis.

Si la stratégie participative adoptée est très pertinente, la mission d'évaluation estime que la signature d'un protocole de collaboration avec un aussi grand nombre de partenaires est contre-productive. Cela est observé particulièrement dans les situations où le partenaire n'a pas une grande participation dans l'exécution du programme. Pour ces partenaires, le protocole de collaboration alourdit les relations alors qu'un simple contrat aurait permis de mener efficacement les activités objet de l'entente.

4.1.2. Jardins nutritifs

Les jardins nutritifs constituent une des activités phares du programme avec un très fort engouement constaté sur le terrain. Il s'agit de sites d'un quart d'hectare sécurisé par du grillage pour notamment une production de feuilles de *Moringa oleifera* et *Adansonia digitata*. Outre les feuilles de ces espèces de PFNL, les jardins nutritifs font également de la production maraîchère sur une certaine superficie. A l'origine, la pomme du Sahel (*Ziziphus mauritiana* greffé) devait également y être produite, mais dans la pratique cela ne s'est pas fait.

L'exploitation des jardins nutritifs est essentiellement le fait des femmes. La mission a fait le constat que les jardins sont effectivement fonctionnels et sont exploités. Ils ont été installés en 2017 et 2018 de sorte qu'ils ont entre un et deux ans de durée de fonctionnement. Les exploitants des jardins ont, à l'installation de leurs sites, reçu des formations sur les bonnes pratiques de production, de transformation et de consommation des feuilles à produire. Nous avons fait le constat que le nombre d'exploitants varie entre une vingtaine à plus de 70 personnes. La création des jardins permet effectivement la disponibilité sur une plus longue période de l'année de feuilles fraîches pour l'autoconsommation. Cette disponibilité était avant circonscrite sur une petite période de l'année et uniquement pour les feuilles de baobab. C'est grâce aux jardins nutritifs que la plupart des bénéficiaires ont connu les feuilles de moringa et ses nombreuses vertus.

En plus d'être autoconsommées, les feuilles produites sont également vendues à l'état frais ou sous forme de poudre, ce qui est source de revenus. Toutefois, ces revenus ramenés par exploitant sont assez faibles en raison de leur nombre élevé pour une superficie exploitée assez petite. Une autre retombée positive des jardins nutritifs

soulignés par les femmes est que grâce à ces sites, elles sont occupées avec leurs enfants de manière saine, ce qui évite d'aller sur les sites d'orpaillage. De plus, la cohésion sociale est plus renforcée dans les villages, les femmes des différents quartiers se rencontrant quasiment tous les jours. Avant ces jardins, les femmes, à leurs dires, pouvaient passer plusieurs mois sans se voir.

En termes de quantités produites, les données statistiques du programme PFNL2 (**TREE AID, 2019**) font état de 4400 ménages vulnérables qui profitent des 200 jardins nutritifs. L'exploitation de ces jardins a permis de produire 243 637 kg de feuilles de moringa et baobab dont 76594 kg consommés et 11343 kg vendu et 21801 kg transformées. Cette production a généré des recettes issues des ventes de 6 860 720F CFA.

Les jardins connaissent toutefois certaines difficultés qui réduisent leurs impacts. La première est le problème d'eau pour certains sites. Les jardins ont été réalisés à proximité de certains points d'eau (puits, forages, etc.) que les femmes exploitent pour l'arrosage des planches. Il arrive que certains de ces points d'eau tombent en panne (forage) ou soient tellement exploités pour les divers besoins des ménages que l'arrosage des planches devient non prioritaire (Figure 2).



Figure 2 : Affluence autour d'un forage utilisé par un JN à Sapouy (Centre-Ouest)

Les autres difficultés constatées sur le terrain dans les jardins nutritifs sont :

- Les cas d'attaques des feuilles par des parasites (surtout les feuilles de moringa) ;
- La faible maîtrise des itinéraires techniques par les exploitantes ;
- Les attaques des plants (de moringa surtout) ;
- L'occupation partielle de la plupart des sites de jardin nutritif ;
- Le niveau de revenu faible par exploitant ;
- La faible productivité des jardins en deçà de leur potentiel ;
- La faible sécurisation foncière partielle des sites visités du fait de l'absence de PV de palabres ou d'Attestation de possession foncière rurale (APFR).

4.1.3. Pépinières privées

Cette activité a consisté à renforcer la production des plants dans les régions d'intervention du programme à travers le renforcement de pépinières existantes et la mise en place de nouvelle pépinière. Le modèle développé est celui basé sur le business permettant à la fois de disposer de plants en quantité et qualité pour les acteurs locaux, mais aussi de créer de l'emploi et des revenus. Dans toute la zone d'intervention du programme, 46 pépinières ont été concernées. Elles ont permis une production cumulée de 667 790 plants de diverses espèces de PFNL en 2018 et 2019. Les recettes générées au cours de ces deux années par les pépiniéristes ont été estimées par le programme à 54 142 750 FCFA.

Le constat fait par la mission est que les pépinières remplissent effectivement leur fonction en termes d'accroissement de l'offre de plants pour les actions de plantation. De plus, parmi la diversité des espèces produites, l'on trouve des pourvoyeuses de PFNL, ce qui contribue à accroître les essences de PFNL. En outre, la mission a constaté que les sites des pépinières sont utilisés pour la production maraîchère en dehors de la période de production des plants. Sur ces sites, les promoteurs se font aider par des jeunes qu'ils rémunèrent pour différents travaux de production de plants et maraîchage, ce qui est source d'emplois pour eux. Les données collectées par le programme font état de la création, grâce à ces pépinières, de 223 emplois temporaires (138 hommes et 85 femmes).

La mission a noté deux principales difficultés rencontrées par certaines pépinières à savoir (i) les difficultés d'approvisionnement de certaines pépinières en eau, entraînant des mortalités importantes de plants (figure 3), (ii) les difficultés d'écoulement des plants.



Figure 3 : Plants séchés dans une pépinière à Léo (Centre-Ouest)

4.1.4. Transformation des PFNL

Cette activité a permis d'équiper des organisations (groupements et associations) actives dans des filières de PFNL en vue de réduire la pénibilité des processus de transformation. Au total 60 Organisations Paysannes des filières PFNL composées de 3331 membres (68% de femmes 26% de jeunes et 6% d'hommes) ont été équipées.

Si les équipements de transformation reçus ont effectivement permis d'améliorer les processus de transformation de certaines structures, la mission a fait le constat que dans la plupart des cas, ils ne sont pas utilisés (Figure 4). Cette difficulté est liée à plusieurs facteurs dont, les pannes et la faible solidité des matériaux utilisés. De plus, les bénéficiaires n'ont pas été formés à l'utilisation des équipements reçus. Cette formation devait être effectuée par l'Association Centre Ecologique Albert Schweitzer du Burkina Faso (CEAS Burkina) qui ne l'a pas encore fait, plus d'un an après la remise des équipements. Cette absence de formation a eu un impact important sur l'utilisation des équipements et sur leur impact sur la transformation des PFNL dans les structures bénéficiaires. Une telle formation donnée à la réception des équipements aurait permis de déceler les cas de mauvaise conception de certains d'entre eux, ce qui aurait contraint les fournisseurs à les reprendre.



Figure 4 : Equipement de production de beurre de karité non utilisé par une association à Gaoua (Sud-Ouest)

4.1.5. Infrastructures marchandes

Au titre de cette activité, le programme a appuyé la construction de kiosques et vitrines au profit des communes des quatre régions d'intervention. De plus, des étagères ont été confectionnées et déposées dans certaines alimentations dans les régions, mais aussi à Ouagadougou.

La réalisation des kiosques et vitrines fait suite à l'expérience déjà entamée lors de la phase 1 du programme PFNL. La mission juge positivement que le programme a conduit une étude qui a décelé les faiblesses des kiosques lors de la phase 1. La construction des kiosques et vitrines faite actuellement a ainsi tenu compte des faiblesses passées et les a corrigées. La mission a constaté la bonne qualité des kiosques et vitrines visitées lors des sorties dans les régions. Ces kiosques, vitrines et étagères viennent résoudre le problème de lieu de disponibilité des PFNL dans les centres urbains et semi-urbains (Figures 5, 6 et 7). Des gérants d'alimentation ont témoigné du grand intérêt de leurs clients pour les PFNL. De plus, ces infrastructures produisent des revenus pour le locataire-gérant, mais aussi de l'emploi dans la localité.



Figure 5 : Kiosque PFNL à Bouroum Bouroum (Sud-Ouest)



Figure 6 : Intérieur du kiosque PFNL de Bouroum Bouroum (Sud-Ouest)



Figure 7 : Etagères de PFNL dans une alimentation à Dano (Sud-Ouest)

Lors des visites, la mission a fait le constat que tous les kiosques et vitrines prévues ont été construits. Toutefois la plupart d'entre eux n'avaient pas encore été attribués à des locataires-gérants (Figure 8). Quant aux étagères, plusieurs sont déjà placées dans des alimentations et sont bien garnies de divers produits transformés et non transformés de PFNL. Pour les étagères, certains gérants d'alimentation ont fait état de difficultés d'approvisionnement en PFNL auprès des structures productrices et transformatrices. Les PFNL qui sont plus vite vendus sont soumbala et Moringa.



Figure 8 : Vitrine de Gaoua (Sud-Ouest) non encore fonctionnelle

4.1.6. Formation des restauratrices et ménages

Cette activité a consisté en des sessions de formation des ménages et des opérateurs de restaurants locaux à la préparation de mets à base de PFNL. Ces sessions de formation assurées par l'IRSAT ont aussi concerné l'hygiène dans la restauration. Selon les participants à cette formation rencontrée par l'équipe d'évaluation, la formation a eu un impact important sur la consommation des PFNL dans les ménages et dans les restaurants. De plus, les restauratrices rencontrées font mention de l'augmentation de leur clientèle et partant de leur chiffre d'affaires depuis l'introduction dans leurs menus de plusieurs mets et jus à base de PFNL. Nous avons pu constater dans ces restaurants l'effectivité de plusieurs mets et jus à base de PFNL (Figure 9).



Figure 9 : Mets à base de zambè servi à Gaoua par une restauratrice formée (Sud-Ouest)

A la suite de ces sessions de formation, les restauratrices rencontrées ont souligné que le défi désormais est de pouvoir servir tous les jours les mets à base de PFNL auxquels les clients commencent à s'adapter. En effet, certains PFNL utilisés pour leurs préparations sont difficiles à trouver une grande partie de l'année.

4.1.7. Sites de production et de conservation des PFNL

Dans les régions d'intervention du programme, au total, 93 sites d'intérêt de superficies cumulées estimées à 9 900 ha ont été identifiés avec l'aide du service forestier en vue d'être sécurisés et enrichis (par des actions de reboisement). Ces sites servent à la production de PFNL pour les populations des localités concernées. Ces sites font aussi l'objet d'élaboration et d'adoption de charte foncière locale avec des règles locales de gestion aux fins de renforcer leur sécurisation. Certains de ces sites sont effectivement dotés d'une charte tandis que pour d'autres le processus d'adoption est en cours. Pour chacune de ces forêts, un comité de gestion est mis en place par les populations avec pour mission d'assurer leur gestion durable. Ces comités organisent aussi l'implication

des populations dans les activités menées sur les sites (lutte contre feux de brousse, mise en terre des plants, etc.).

Certains sites ont fait l'objet de visite par l'équipe d'évaluation qui apprécie positivement cette action sans laquelle plusieurs de ces forêts communautaires seraient vouées à disparaître. En effet, l'avancée du front agricole de tous les côtés semble prendre en tenaille ces véritables reliques de forêts naturelles.

Les plants mis en terre dans ces sites contribuent à renforcer les ressources ligneuses présentes. Toutefois, la mission a constaté que ces plants ne sont pas protégés contre les animaux et les feux de brousse et ne font pas objet de suivi par le service forestier. Cette situation a pour corollaire une faiblesse du taux de réussite. L'autre difficulté vécue relativement à ces sites est que les comités de gestion ne sont pas toujours compris par toute la population dans leur rôle de surveillance de la forêt ce qui ne facilite pas leur tâche et rend difficile l'application des règles de gestion dont mention est faite supra.

4.1.8. Situation sécuritaire

La menace sécuritaire est réelle au Burkina Faso depuis quelques années et a eu des effets sur le programme singulièrement dans les régions du Centre-Nord et du Nord. Dans les régions du Centre-Ouest et du Sud-Ouest, aucun cas de perturbation des activités du programme dû à la situation sécuritaire n'a été signalé par les acteurs rencontrés.

Dans la région du Nord et du Centre-Nord, dans certains villages d'intervention à l'image de Toulfé (commune de Titao) et Ingaré (commune de Thiou), les hommes ont dû quitter leur localité pour se réfugier au chef-lieu de commune. Cette situation a eu des impacts sur la réalisation de certaines activités. De plus, certaines localités sont restées inaccessibles par les partenaires opérationnels qui ne pouvaient pas y effectuer le suivi des activités. Les PO ont toutefois précisé que l'absence des populations dans les villages concernés n'a pas été de longue durée, les hommes ayant par la suite regagné leurs localités respectives. En définitive l'impact de la dégradation de la sécurité est resté mesuré sur les activités du programme.

En perspective, partout le souhait est de voir la situation connaître une évolution positive dans l'ensemble du pays. Mais, même dans les zones plus sécuritaires les acteurs rencontrés ont une certaine appréhension sur l'évolution de la situation sécuritaire dans leur localité. Les gens craignent de vivre les mêmes dangers que ceux des zones non sécuritaires ou de recevoir de façon massive des déplacés internes originaires de ces localités. Dans un cas comme dans l'autre, cela aura un impact sur le bon déroulement des activités du programme dans toutes les régions d'intervention. Il est donc nécessaire d'anticiper en vue de s'attendre à faire face à toutes les éventualités.

En termes de mesures, le programme PFNL avec ses potentiels pourrait réduire ses actions dans les villages ou communes sous menaces (connaissant des déplacements massifs des populations) et au contraire les accroître dans les zones d'accueil plus sécurisées pour donner de l'emploi et assurer une survie décente aux déplacés internes.

4.2. Pertinence du programme et effectivité des activités

Il s'agit ici de faire un rapprochement entre les problèmes abordés par le programme et les préoccupations du Burkina Faso au niveau national et au niveau sectoriel d'une part et de faire une analyse tant physique que financière des activités prévues et celles exécutées ainsi que les éventuels écarts observés d'autre part.

En effet, les principales préoccupations nationales sont contenues dans le Document de la Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des PFNL en vigueur depuis 2010.

4.2.1. Pertinence du programme pour les populations bénéficiaires

Le programme PFNL2 tire sa pertinence pour les populations en cela qu'il répond à plusieurs de leurs préoccupations et sur plusieurs plans à savoir :

- contribution à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel ;
- contribution à la santé ;
- contribution à l'accroissement des revenus et la création d'emplois.

En effet, sur le plan de la contribution à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel, le document de Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des PFNL (SNV/PFNL, 2010) fait état de ce que les PFNL consommés crus ou après cuisson, remplacent les cultures céréalières durant les périodes de soudure et de crise, ou sont utilisés comme compléments nutritionnels. Selon la même source, en milieu rural en particulier, l'alimentation est en partie assurée par une large gamme de produits forestiers non ligneux qui sont, quelque fois stockés comme réserve de sécurité alimentaire (feuilles de baobab, calice de Bombax, produits dérivés des fruits de néré ou du karité, fruit et sève du rônier, etc.).

En termes de contribution à la santé des populations, outre le fait que la plupart des espèces pourvoyeuses de PFNL sont utilisées comme plantes médicinales, la recherche montre les liens entre santé et nutrition. Selon ABESF (1998), la couverture des besoins des populations en divers vitamines et sels minéraux est essentiellement assurée par les fruits et légumes verts. Il est également admis que certaines carences nutritionnelles peuvent être évitées ou corrigées par la consommation régulière de PFNL. En effet, les PFNL présentent pour la plupart de fortes concentrations en vitamines et sels minéraux qui peuvent concourir à lutter contre les troubles dus à des carences vitaminiques ou répondre à un besoin de complément de tel ou tel nutriment.

En ce qui concerne la contribution à l'accroissement des revenus et la création d'emplois, selon le Ministère de l'Environnement (APFNL, 2009) les produits forestiers non ligneux constituent la troisième source de revenus pour les ménages en milieu rural avec 23%, après l'agriculture (37%) et les produits de l'élevage (24%).

Outre ces données de la littérature, lors des investigations faites par l'équipe d'évaluation, les populations bénéficiaires ont fait des témoignages qui corroborent ce qui précède et prouvent la pertinence du programme. Il s'agit des témoignages relatifs aux effets positifs du programme pour eux sur les plans alimentaires et nutritionnel, sanitaire et en termes de création de revenus.

4.2.2. Pertinence du programme au regard de la politique de développement

Dans un premier temps, le programme s'inscrit dans la droite ligne du plan d'action de la Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des PFNL en vigueur depuis 2010 qui vise à contribuer au renforcement de la coordination des initiatives, l'harmonisation, la cohérence des interventions des différents acteurs et d'offrir un cadre approprié de promotion et de valorisation des PFNL.

Le programme s'arrime bien avec le deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR, 2016-2020) qui a retenu l'exploitation, la valorisation et la promotion des PFNL à travers le développement des filières PFNL et le renforcement des capacités organisationnelles, techniques et matérielles des acteurs comme un moyen de contribuer à générer des revenus additionnels, de créer de l'emploi, d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle et le bien-être des populations.

De plus, le programme est en adéquation avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES), notamment en son Objectif Stratégique 3.5 : « inverser la tendance de la dégradation de l'environnement et assurer durablement la gestion des ressources naturelles et environnementales ». En effet, au titre de cet objectif, le PNDES prévoit entre autres des actions à mener en matière de résilience au changement climatique, l'exploitation, la valorisation et la promotion des produits forestiers non ligneux, la promotion des modes de consommation et de production durables et l'amélioration de la gouvernance environnementale.

Au niveau des politiques publiques, ce programme s'accorde bien avec la Peer review de la stratégie de la coopération suisse au Burkina 2017-20 qui mentionne une amélioration de la gouvernance dans les politiques et l'amélioration des performances économiques et sociales de développement. Les objectifs visés par ce programme s'arriment bien avec le programme de gouvernance forestière de la coopération suédoise qui s'articule autour de la gestion durable et la sécurisation des ressources forestières et qui intervient dans 2 (centre-nord et Nord) des 4 régions du PFNL 2.

4.2.3. Pertinence du programme au regard des actions majeures de la Coopération Suisse

Le programme est aussi largement concordant avec les axes d'intervention de la Coopération Suisse au Burkina Faso (2017-2020) qui s'inscrit dans la vision de valoriser les ressources naturelles, d'assurer leur préservation et de créer des opportunités d'emploi.

Au cours des précédentes phases du programme (2009-2012 et 2013-2016), les revenus générés par les unités de transformation au profit des femmes et leur utilisation ont montré la pertinence du programme en termes d'autonomisation des femmes et de l'équilibre hommes et femmes. En effet, les revenus ont permis la participation des femmes aux dépenses (santé, scolarité, etc.) familiales et favorisé leur implication dans les prises de décisions au sein du ménage.

4.2.4. Pertinence du programme au regard du montage institutionnel

L'identification du programme a été participative et l'élaboration du document de programme a été un processus inclusif, participatif avec un fort engagement du Ministère de l'Environnement de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC). Le programme a pour ce faire, mis en place une stratégie qui vise la responsabilisation et l'autonomie de chacun des types d'acteurs dans l'accomplissement de son rôle autour d'initiatives de valorisation du potentiel PFNL tout en renforçant la synergie d'actions.

Le système de gestion en place composé d'une unité de gestion (UdG) qui est un mandataire recruté par la DDC et d'un Comité de Pilotage (CoPil) qui assure les orientations stratégiques du programme favorise le bon déroulement des activités du programme. Aussi, est-il important de souligner l'approche de fait-faire dans la conception et la formulation du programme qui intègre plusieurs partenaires techniques et opérationnels qui conjuguent les efforts pour assurer l'aisance de la bonne marche du programme conformément à ses objectifs.

4.2.5. Bilan physique et financier de l'exécution des activités du programme

Par rapport à la situation de référence définie, les moyens financiers, matériels et humains mobilisés, n'ont pas toujours été disponibles pour réaliser les activités dans les délais et atteindre les objectifs fixés à des coûts raisonnables et sans gaspillage. Reste que l'équipe du programme s'est investie pour réaliser plus de 90% de ses actifs à l'étape actuelle de son déroulement.

Les faibles pourcentages de non-exécution s'assimilent au léger retard au cours de l'an 1, mais dont beaucoup de rattrapages ont été observés au cours de l'an 2. Les activités qui ont connu de retard sont celles impliquant certains partenaires stratégiques notamment les Mairies pour le retard dans l'adoption des Chartes

foncières, le retard dans l'attribution des infrastructures marchandes (Kiosques et vitrines), et l'intégration des PFNL dans les plans de développement communaux.

Les écarts des taux d'exécution se justifient également par la non-exécution des formations sur l'usage des équipements de transformation et la mise à disposition d'équipements non fonctionnels et non adaptés aux usages des Bénéficiaires (concasseur d'amande de karité et baratteuse de pâte de karité –Torréfacteur très bien apprécié-); des actions qui relèvent des cahiers de charges du CEAS et dont les responsabilités n'ont pas été situées.

Les cahiers de charge pour les inspections et les certifications ont également eu de retard et les raisons évoquées par l'ABNORM sont la lenteur dans les procédures de mise à disposition des ressources financières.

4.3. Efficience du programme

L'analyse de l'efficience du programme se penche sur le rapport entre l'utilisation des intrants que sont les ressources matérielles, financières et humaines pour réaliser les activités envisagées selon le document de planification et dans les délais fixés de même que les résultats obtenus. D'une manière générale, l'analyse de l'efficience montre que, malgré quelques activités non exécutées, le programme est bien avancé dans l'atteinte de ses résultats.

Du point de vue de la gestion budgétaire, l'analyse des coûts unitaires montre que d'une manière générale, les achats ont été effectués suivant les normes en vigueur dans les projets et programmes de développement rural au Burkina Faso. Ce qui montre une utilisation efficiente des ressources financières allouées.

De plus, l'analyse des rapports d'exécution des PTBA des deux premières années montre que les consommations effectuées par lignes budgétaires ont globalement respecté les prévisions, avec quelques variations, le plus souvent, inférieures à 10 %.

Sur le plan de l'exécution budgétaire globale à ce stade, les taux sont respectivement de (i) 85% de taux d'exécution par rapport au fonds reçu et (ii) de 75% par rapport au budget global du programme. Ces chiffres rendent compte d'un niveau de consommation budgétaire conforme à l'avancée du programme qui entre dans sa dernière année. Cette évolution augure d'un taux d'exécution budgétaire de 100 % à la fin du programme. Les taux actuellement atteints montrent une bonne capacité de consommation budgétaire dans la mise en œuvre des activités, ce qui constitue un indicateur important de réussite du programme. En outre, le fait d'avoir dépassé les valeurs cibles de plusieurs indicateurs, sans pour autant faire de dépassement des lignes budgétaires constitue une preuve de l'efficience globale du programme. En d'autres termes, le programme a réalisé plus que prévu sans ressources additionnelles au budget initial.

Sur le plan des ressources humaines, la mission d'évaluation estime que l'équipe technique mise en place, appuyée par des acteurs au niveau centre et sur le terrain, compte tenu de la stratégie adoptée et de la dispersion de la zone d'intervention a été en adéquation avec la recherche de l'efficacité dans la mise en œuvre du programme.

L'efficacité du programme au niveau des bénéficiaires par rapport à la mise en œuvre de leurs activités est abordée dans la section 4.7.3.

4.4. Efficacité du programme

L'efficacité du programme est mesurée principalement à travers son progrès au niveau de l'atteinte des résultats par rapport aux activités réalisées. Ainsi l'exécution des activités est une condition nécessaire à l'atteinte des résultats. L'analyse des rapports d'activités du programme, les rencontres avec les acteurs de mise en œuvre de même que les visites des réalisations permettent de savoir si les activités ont connu un niveau d'exécution satisfaisant.

4.4.1. Niveau d'exécution des activités

A la suite des analyses des informations collectées, la mission fait le constat d'un très bon niveau d'exécution des activités du programme. Les taux annuels d'exécution physique des PTBA du programme au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme sont présentés dans le tableau 2 suivant.

Tableau 2 : Taux d'exécution physique en 2017 et 2018

Outcome	Taux annuel d'exécution physique (%)		
	2017	2018	2019
Outcome 1	49,29	58,44	98,84
Outcome 2	0	70,04	58
Outcome 3	66,67	72,22	45
Taux global programme	50,42	66,23	67,27

Sources : Rapports d'activités du programme

Le tableau montre que les taux d'exécution physiques étaient respectivement de 50,42% en 2017 et 66,23% en 2018. Ces taux sont jugés appréciables quoique celui de la première année puisse sembler faible. L'expérience montre cependant que dans la pratique, le démarrage des activités dans les projets et programmes de développement rural (qui implique le plus souvent un nombre important d'acteurs) est assez lent en raison essentiellement (i) des retards accusés dans leur lancement, mais aussi (ii) du démarrage tardif des activités lié à l'implantation de la structure (recrutement, logistique, etc.). Pour le programme PFNL2, les données collectées font en effet état de l'élaboration du PTBA de l'année 2017 en février et de sa validation par la Coopération suisse en mars 2017. De plus, comme tout projet ou programme de ce type, un certain temps a été accordé à la mise en place de l'équipe de mise en œuvre, l'identification des Partenaires Opérationnels (PO) et la formalisation de la

collaboration avec les Partenaires Stratégiques (PS). L'équipe d'évaluation juge que pour les programmes de ce type, les taux d'exécutions physiques sont assez bons.

Cette même dynamique de bonne performance se poursuit pour l'année 2019. En effet, les données sur les taux d'exécution par outcome au 31 octobre 2019 sont de 98,84% ; 58% et 45% respectivement pour les outcome 1, 2 et 3.

La mission considère que le programme a été efficace dans la mise en œuvre de ses activités. Cela constitue une condition nécessaire, mais non suffisante dans l'atteinte des résultats. L'atteinte des résultats (l'efficacité) dépend également d'autres facteurs que le programme ne contrôle pas nécessairement et dont certains sont bien formulés dans le cadre logique dans la colonne des hypothèses. Cette atteinte des résultats se mesure à travers les indicateurs formulés à cet effet.

4.4.2. Niveau d'atteinte des indicateurs du programme

Dans le cadre de résultat du document du programme, les indicateurs sont clairement définis, valeurs de référence et les cibles sont chiffrées. Le tableau 3 présente la progression des indicateurs du programme au 31 octobre 2019.

Tableau 3: progression des indicateurs au 31-12-2019

Indicateurs		Cible en fin de programme	Valeur 30 octobre 2019	Taux de réalisation (%)
Outcome 1 : La production et la consommation des PFNL prioritaires sont accrues dans un contexte de gestion durable des ressources forestières				
Output 1 : Les capacités techniques et organisationnelles des exploitants de PFNL (ménages et leurs organisations) sont renforcées				
Nombre de formateurs endogènes formés d'ici 2020		100	100	100
Nombres des bénéficiaires formées (27,300 personnes ; bénéficiaires directs) sur des thématiques diverses avec la promotion des PFNL		27 300	20783	76
Nombres de voyages d'études au profit de 480 personnes	Voyages	16	15	94
	Personnes	480	472	98
Output 2: Les espaces de production (site de production, parc de conservation des espèces pourvoyeuses PFNL, etc.) sont accrues				
Nombres de plants d'espèces pourvoyeuses de PFNL mis en terre et sécurisés		600 000	616 268	103
Nombres de sites de RNA et Mise en Défens (MED) disposant des Chartes Foncières.		78	65	83
Output 3: La situation alimentaire et nutritionnelle des ménages vulnérables est améliorée				
Nombres de jardins nutritifs (JN) fonctionnels		200	200	100
% des ménages sensibilisés en éducation nutritionnelle (11,600 ménages)		11 600 (80%)	5267 (45,44%)	45
Nombres de personnes bénéficiaires des jardins nutritifs (10 ménages/jardins)		6 000	6379	106
Output 4: La gestion du potentiel forestier pourvoyeur de PFNL est améliorée				
Nombres de personnes sensibilisées aux bonnes pratiques de préservation et récoltes des PFNL		47 300	41 590	88
Outcome 2 : Les ménages ruraux et péri-urbains et leurs organisations améliorent et diversifient leurs revenus par la conservation, la transformation la commercialisation des PFNL et leur accès aux marchés porteurs				
Output 5 : Les capacités techniques, technologiques et infrastructurelles de conservation et de transformation des PFNL par les ménages, leurs organisations et les entreprises sont renforcées				
Nombres d'organisations [transformation] socioprofessionnelles dont les capacités techniques et opérationnelles ont été renforcées.		70	75	100
Nombres d'organisations socioprofessionnelles de transformation des PFNL équipées		70	60	86
Nombres d'unités de transformations de Phase 1 appuyées		2	1	50

Indicateurs	Cible en fin de programme	Valeur 30 octobre 2019	Taux de réalisation (%)
Nombres d'unités de transformations de PFNL mises en place (Infrastructures et équipements)	4	0	0
Output 6 : Les organisations de transformatrices/teurs et les entreprises de conservation et de transformation des PFNL accroissent leurs productions et revenus			
Nombres d'organisations de transformatrices/teurs de PFNL ayant accrue leur production (transformations).	70	93	+100
Nombres d'organisations de transformatrices/teurs de PFNL ayant accrue leur revenu.	70	93	+100
Output 7 : Les transformatrices/teurs et leurs organisations ont un meilleur accès aux services financiers			
Nombres d'organisations bénéficiaires de services financiers	20	16	70
Output 8 : La compétitivité et la mise en marché des PFNL sont améliorées (marketing, portefeuille client, réseautage)			
Nombres des acteurs appuyés à la certification de leurs produits (PFNL) dans les 4 régions	20	9 unités auditées	45
OUTCOME 3 : Les cadres politique, législatif, réglementaire et institutionnel favorables à la gestion durable des ressources naturelles permettent le développement des filières PFNL et des entreprises de valorisation des PFNL			
Output 9 : Les mécanismes et instruments nationaux et locaux (stratégies, plan d'action PFNL, PCD, décrets, arrêtés) existent pour une meilleure promotion et valorisation des PFNL			
Deux textes d'application et décisions prises par les autorités et collectivités territoriales favorables à préservation et promotion des PFNL	Textes signés	0	0
	78 Chartres	65 Chartes	83
Nombres des communes de la zone d'intervention qui prennent en compte la promotion des PFNL dans leurs Plans d'Actions	63 (50%)	65	103
Output 10 : Le cadre institutionnel de gestion durable, de promotion et de valorisation des PFNL est amélioré			
Un plan d'action de la stratégie nationale de valorisation des PFNL élaboré et validé	1	1	100
Un cadre de concertation des acteurs des PFNL fonctionnel aux niveaux national	1	0	0
Output 11 : Les compétences des structures d'accompagnement sont renforcées			

Indicateurs	Cible en fin de programme	Valeur 30 octobre 2019	Taux de réalisation (%)
Nombres d'agents de la DGEVCC formés sur les thématiques diverses	20	83	415
Nombres d'agents des Partenaires Opérationnelles (PO), CRA et DREEVCC du programme formé sur le suivi évaluation et les procédures de gestions financières	36	51	142
Output 12 : Les organisations de productrices/teurs, les transformatrices/teurs et leurs faïtières influencent la mise en place d'une politique profitable à l'essor des filières et des entreprises de PFNL			
Nombres des stratégies de plaidoyer qui influencent la mise en place d'une politique profitable à l'essor des filières et des entreprises de PFNL	2	2	100
Nombre d'acteurs des interprofessions soutenu par le programme pour leurs participations aux rencontres sous régionales et internationales.	2	8	400
Indicateurs additionnels			
Nombre d'exploitants familiaux (H/F) ayant un accès sécurisé (Procès-Verbal, accord de chef de terre) aux terres.	6 000	6602	110
Le nombre (et la proportion) des OP (faïtières) partenaires respectant leurs dispositions statutaires (renouvellent leurs instances, nombre de femmes dans les instances décisionnelles, tenues des réunions, etc.)		20	
Nombre de producteurs et productrices ayant accès aux intrants et équipements de transformation		4016	
Quantités de produits PFNL mises en marché par an par les exploitations familiales	20%	Production : 243 637 Kg Vente : 52285 Kg soit 21% de la production	105

Source : Rapport bilan à mi-parcours du programme : janvier 2017 – octobre 2019

L'analyse du tableau montre d'une manière générale un bon niveau global de progression des indicateurs du programme comme le montre la figure 9.

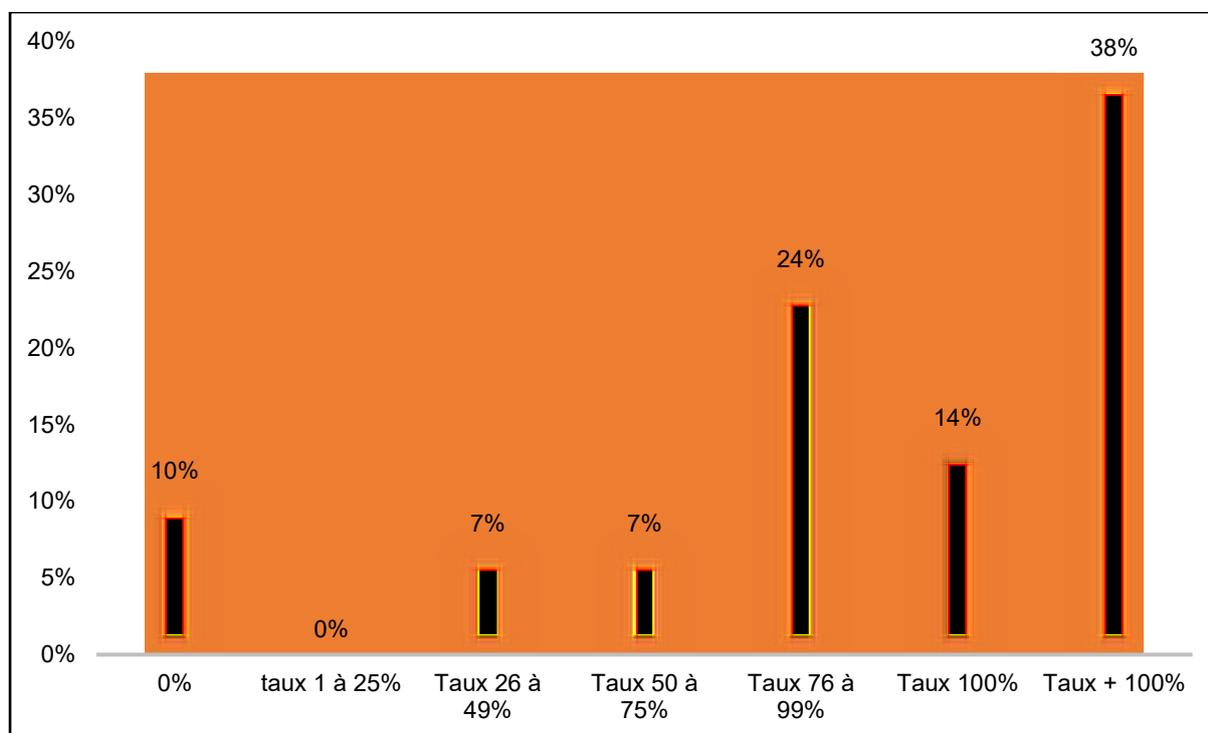


Figure 10 : Niveau d'atteinte des indicateurs

La figure montre que 83% des indicateurs ont un taux de progression d'au moins 50%. Et 76% de ces indicateurs ont été atteints à plus de 75%. Cela prouve que le programme connaît un bon niveau d'efficacité dans sa mise en œuvre. L'efficacité du programme dans l'atteinte des indicateurs est encore montrée par le fait qu'à 14 mois de sa clôture, 52% d'entre eux ont un taux de progression de 100% ou plus. De plus, 38% des indicateurs ont un taux de réalisation compris entre 103 et 415%

Si le taux de progression des indicateurs du programme est très positif en général à un peu plus d'un an de sa clôture, l'on remarque toutefois que 10% des indicateurs ont un taux de progression nul à ce stade ce qui est préoccupant. Ces indicateurs concernent :

- L'installation et l'équipement de quatre (4) unités de transformation de PFNL, soit 1 par région ;
- La prise par les autorités et collectivités territoriales de deux textes d'application et de décisions favorables à la préservation et la promotion des PFNL ;

- L'appui à la fonctionnalité du cadre de concertation des acteurs des PFNL au niveau national.

De ces trois actions, seule la première doit être exécutée par le programme. Une étude de faisabilité des quatre unités de transformation a été conduite en 2019. Elle recommande la mise en œuvre de l'activité suivant l'option faisant « appel à un fort engagement du secteur privé pour la mise en place d'entreprises d'impact de transformation de PFNL ». Toutefois, selon les informations collectées par l'équipe d'évaluation, des réflexions étaient toujours en cours entre le programme et ses partenaires concernant la réalisation des 4 unités de transformation des PFNL dans les quatre régions. Certaines de ces réflexions allaient dans le sens de surseoir à l'exécution de cette action et de la laisser pour une éventuelle prochaine phase du programme. La justification de cette tendance est de s'accorder plus de temps de préparation à l'effet de bien murir les modalités relatives à une telle réalisation pour en garantir la rentabilité et l'impact positif sur la valorisation des PFNL.

Les deux autres actions dépendent d'autres acteurs à savoir le Ministère de l'Environnement et les collectivités territoriales. Dans leur réalisation, le programme a un rôle d'appui et de facilitation. La DGEVCC chargée de la prise des textes favorables aux PFNL est à la tâche sur ce point. Selon les informations collectées, une douzaine de textes est en préparation sur la promotion des PFNL par des juristes sous la supervision de cette direction générale. Ces textes seront ensuite soumis pour approbation au Ministère.

4.4.3. Résultats obtenus et non prévus par le programme

Au nombre des effets non ciblés par le programme, mais qui se sont du fait de son exécution, on peut :

- *Les jardins nutritifs ont favorisé une cohésion sociale au sein de la communauté villageoise* : En effet, les bénéficiaires ont reconnu que les jardins nutritifs ont permis d'accroître la cohésion sociale en prenant l'exemple des femmes qui auparavant exerçaient dans l'orpaillage traditionnel qui les éparpillait et les amenait des villages. Du fait de l'avènement des JN, elles se consacrent plus au jardinage qu'elles exercent en coopératives à proximité des villages ; ce qui du coup les rend plus disponibles pour la famille et la communauté.
- *Les JN reproduits par des non bénéficiaires* : Les bénéficiaires des jardins nutritifs et des restauratrices ont témoigné de l'existence de maraîchers qui ont

commencé à produire des feuilles sur leurs personnels. Ils font recours aux bénéficiaires du programme pour obtenir des semences et des connaissances pratiques.

- *L'hygiène alimentaire mieux considérée* : Bien que l'hygiène ne soit pas l'objectif du programme, les formations sur la cuisson des mets PFNL données à des restauratrices prend en compte l'hygiène alimentaire comme comportement de base. L'observance des règles d'hygiène par les restauratrices contribue à promouvoir la qualité des aliments et la santé des populations.

4.5. Durabilité des acquis du programme

L'analyse de la durabilité s'est faite en deux temps. Il a été analysé dans un premier temps, comment les résultats obtenus sont durables et dans un second temps, les facteurs favorables et les facteurs défavorables qui peuvent influencer la durabilité des réalisations et les acquis induits par le programme.

Il est tout d'abord indispensable de notifier que l'esprit anticipatif du programme qui a pour but d'assurer la durabilité des actions, en prenant en considération les rôles respectifs des différents acteurs (acteurs privés, Etat, et ONG locales, association/ groupements) pour l'ensemble de fonctions nécessaires au fonctionnement des filières PFNL et en modelant les capacités et incitations, est d'une importance capitale. Les éléments suivants observés par l'équipe d'évaluation sont de nature à renforcer la durabilité des acquis du programme.

De prime abord, l'implication et la responsabilisation des bénéficiaires de jardins nutritifs, pépinières, sites de production de PFNL, kiosques et vitrines (pour les communes), etc. leur permettent de s'approprier les activités menées. Cette appropriation est un facteur de bonne gestion et de reproductibilité qui sont des éléments de durabilité.

L'implication de plusieurs partenaires qui sont tous des structures pérennes dans la mise en œuvre du programme favorise la durabilité des acquis. L'implication des services techniques centraux et déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales, des autorités de l'administration générale, des organisations professionnelles faïtières comme PO est un facteur de durabilité, car tous ont une vocation pérenne contrairement au programme qui est par définition limité dans le temps. L'association

de ces acteurs pérennes permet de capitaliser les expériences et d'aider les bénéficiaires à poursuivre les activités menées avec l'appui du programme.

La mise en place ou le renforcement des comités de gestion peut constituer des garanties de leur gestion durable des investissements dans le domaine communautaire comme celui des sites de production des PFNL. Le COGES qui est mis en place de manière consensuelle est composé de membres issus de la communauté locale qu'il représente et à qui il rend compte.

Une des stratégies importantes du programme dans l'atteinte de ses outcomes et outputs est l'accent mis sur le renforcement des capacités des acteurs impliqués. Il est effectivement évident que la maîtrise par les acteurs locaux des activités menées constitue une condition nécessaire pour leur reproduction surtout en l'absence d'appui extérieur. La mission a pu confirmer par diverses sources que le programme a effectivement mis l'accent sur cet aspect en organisant des formations techniques et organisationnelles à l'endroit des populations, des organisations de producteurs et des partenaires. Lors des interviews des bénéficiaires, ceux-ci ont reconnu l'accroissement de leurs connaissances grâce à ces renforcements des capacités.

La mission trouve cependant que le processus de dotation en équipements des groupements de transformation des PFNL a été d'une faible durabilité notamment en raison de l'absence de formation des bénéficiaires à l'utilisation des équipements acquis. Cette absence de formation induit une non-utilisation ou une mauvaise manipulation des équipements ce qui peut entraîner leur mauvais fonctionnement.

Les résultats obtenus permettent d'affirmer que le programme a suscité un changement réel et durable au niveau des acteurs impliqués. Les bénéficiaires ont affirmé avoir une parfaite connaissance de la diversité et de l'utilité des PFNL à travers la transformation et la consommation de ces derniers. Il s'agit maintenant de capitaliser ces acquis.

L'appréciation positive des communautés cibles du programme lors des focus groups qui se voient être des responsables dans l'exécution de leurs propres programmes, le renforcement des capacités des acteurs impliqués, l'implication de plusieurs partenaires, la contribution systématique des bénéficiaires dans le financement de la mise en œuvre de leurs propres programmes, l'implication de structures locales et du secteur privé comme partenaires opérationnels de mise en œuvre du programme à la base (formation, informations, installation des jardins nutritifs, etc.) et le lobbying institué pour la participation des acteurs de la filière PFNL aux dialogues politiques,

aux cadres de concertation sont autant d'approches jugées favorables de l'avis de consultant et qui favoriseront la durabilité des actions.

Les capacités institutionnelles des principaux acteurs ont été renforcées, les comités mis en place sont mieux structurés et fonctionnels et l'implication des administrations sectorielles ne laisse pas de doute sur la préservation de nombreux acquis.

La mission a identifié tout de même, un certain nombre de facteurs qui impactent ou qui pourraient impacter la durabilité des résultats du programme. Il s'agit :

- De l'instabilité socio-politique : l'instabilité socio-politique mettrait les partenaires techniques et financiers dans une sorte d'attentisme défavorable à la mobilisation de ressources aussi bien par l'Etat que par les ONG nationales et internationales qui interviennent sur le terrain ;
- Le faible engagement de certaines parties prenantes, l'insuffisance d'un mécanisme de coordination entre la multiplicité d'acteurs peuvent compromettre cette durabilité.

En somme, comme mentionné plus haut, les conditions institutionnelles et légales sont pour la plupart mises en place pour garantir la pérennité des résultats du programme. Cependant, il reste à renforcer certains aspects en matière d'appropriation par les populations locales et les partenaires financiers pour leur réactivité et pour l'assouplissement de leurs procédures de décaissement des fonds.

4.6. Prise en compte du genre

L'une des préoccupations de l'évaluation était d'apprécier dans quelles mesures la question du genre a été prise en compte dans le programme, particulièrement dans sa formulation et au cours de son exécution.

Il est aisé de constater dans le Prodoc du programme que la prise en compte du genre a été une préoccupation pendant sa conception. Les approches et les actions préconisées ont en effet tenu compte des groupes vulnérables en milieu rural que sont les femmes et les jeunes. Les éléments suivants témoignent de cette prise en compte du genre dans la phase de conception du projet :

- L'analyse du contexte a tenu compte de la spécificité des femmes et des jeunes identifiés comme les couches sociales les plus vulnérables en milieu rural ;

- L'objectif global du programme centré sur les groupes vulnérables que sont les femmes et les jeunes, dont l'amélioration du revenu, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est visée à travers la gestion durable et la valorisation des PFNL ;
- Le programme retient comme bénéficiaire une population totale de plus de 100 000 personnes, dont environ 70 % de femmes et de jeunes ;
- Le fait de retenir la valorisation des PFNL comme actions majeures du programme constitue en soi une prise en compte du genre en raison de la composition majoritaire des maillons des filières PFNL par les femmes et les jeunes.

De plus, pour suivre l'atteinte des outputs, certains indicateurs du document du programme sont sensibles au genre.

En vue de prendre en compte de manière effective et équitable le genre dans sa mise en œuvre, le programme a commandité une étude d'état des lieux « sur les questions de genre et inclusion sociale » dans sa zone d'intervention. Dans les rapports d'activités, l'équipe d'évaluation a fait le constat d'une désagrégation très satisfaisante des bénéficiaires en hommes, femmes et jeunes. Ces chiffres permettent d'attester d'une prise en compte très majoritaire des femmes et des jeunes par le programme. Un fichier des bénéficiaires individuel du programme a été établi, ce qui constitue un effort très appréciable. Ce fichier aurait pu permettre de corroborer ce qui précède, mais il n'y figure pas les précisions « homme », « femme » et « jeune ».

La mission d'évaluation, sur la base de ce qui précède, considère que le programme a pleinement veillé à la prise en compte du genre aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre.

4.7. Effets de la mise en œuvre du programme

4.7.1. Effets sur la conservation des ressources naturelles

Le programme a favorisé la mise en place des sites de production et de conservation des PFNL. De nombreux moyens de sécurisation de ces sites, notamment les clôtures grillagées pour les mises en défens, ont été définis et effectués. Plusieurs aménagements sont effectifs, surtout l'installation de nouvelles plantations et la protection de certains sites pour les Régénérations Naturelles Assistées (RNA). Les sites mis en place, grâce au programme, disposent de comité de gestion, des chartes foncières de sécurisation des sites, des règles d'utilisation et on note également une

forte implication des populations dans les activités menées sur les sites (lutte contre feux de brousse, mise en terre des plants, etc.).

Le programme a contribué au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne (bonnes pratiques de production, de transformation, de commercialisation et de consommation des PFNL) ; ce qui incite plusieurs d'entre eux à développer personnellement des actions de répliques des sites de production en vue d'assurer la disponibilité des PFNL.

Le programme a joué un rôle essentiel dans la structuration et le renforcement organisationnel des producteurs de PFNL, ainsi que le développement des activités de promotion des PFNL (participation aux foires ...). Le programme a permis l'accroissement de la disponibilité de plants de diverses espèces au niveau local grâce à l'accompagnement des pépiniéristes.

Le tableau 4 que voici présente la perception des bénéficiaires sur la reproductibilité des réalisations du programme dans les zones d'interventions.

Tableau 4 : Perception des bénéficiaires sur la reproductibilité des réalisations du programme dans les zones d'interventions

Bénéficiaires		Jardin nutritif	Equipement	Pépinière
Part de bénéficiaires (%) déclarant la reproduction des réalisations d'une quelconque manière par des particuliers	Non	85,50	88,00	52,60
	Oui	14,50	12,00	47,40

Il ressort de l'analyse du tableau que le programme a contribué à la promotion et la conservation des ressources naturelles. Près de 47% des pépiniéristes appuyés directement par le programme affirment la mise en place de nouveaux sites de pépinières de PFNL par les membres de la communauté n'appartenant pas aux dispositifs d'encadrement du programme. Il en est de même pour les groupements bénéficiaires de jardin nutritifs et d'équipements de transformation dont respectivement 15% ont déclaré la reproductibilité des jardins nutritifs et 12% ont affirmé l'acquisition des équipements par des particuliers sous leur propre fond et qui s'investissent dans la transformation des PFNL.

4.7.2. Effets sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle

De nombreuses actions menées par le programme ont permis de renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. La mission d'évaluation a constaté que la mise en œuvre du programme a produit des effets ci-après :

- Disponibilité de feuilles fraîches sur une grande partie de l'année ;
- Autoconsommation des produits obtenus (diversité alimentaire) ;
- Non utilisation de produits chimiques de synthèse pour la protection contre les attaques parasitaires ;
- Accroissement des quantités de PFNL transformés ;
- Amélioration de la qualité des produits transformés ;
- Introduction, avec succès, des feuilles de moringa dans le système de production et de consommation des bénéficiaires.
- Les feuilles de Baobab qui jusqu'à un passé récent étaient uniquement collectées dans la forêt naturelle sont en cours d'être adoptées comme système de production
- Augmentation de la consommation de PFNL dans les ménages ;
- Amélioration de la prise en compte de l'hygiène dans les préparations.

Pour approfondir les faits qui rendent compte de ces effets, les bénéficiaires ont été amenés à répondre selon leur perception sur leur consommation des PFNL et sur les fréquences de consommation des différents types de PFNL (score de consommation). Le tableau 5 présente l'appréciation des bénéficiaires sur leur consommation des PFNL.

Tableau 5 : Appréciation des bénéficiaires sur la consommation des PFNL

Caractéristiques		2017/2018	2019
Forme sous laquelle les PFNL sont principalement consommés par les bénéficiaires (%)	Transformée	32,2	45,0
	Non transformée	67,8	55,0
Proportion (%) occupée par les PFNL dans la consommation alimentaire des bénéficiaires	1/10	30,5	6,2
	2/10	28,4	14,7
	3/10	20,1	24,1
	5/10 et plus	21,0	55,0
Perception des bénéficiaires (%) sur la prévalence des maladies liées à la malnutrition infantile dans leur communauté entre 2019 et 2017	Moins fréquent	92,7	
	Pas de changement	6,6	
	Plus fréquent	0,6	

Il ressort de l'analyse de ce tableau que jusqu'en 2017 les PFNL sont principalement consommés sous forme non transformée (environ 68% des bénéficiaires contre 32% qui consomment sous forme transformée). Mais grâce à l'avènement du programme PFNL2, le nombre de consommateurs de PFNL à l'état transformé au sein des enquêtés est passé à 45% en 2019 (Tableau 5). Par ailleurs, le programme a favorisé une augmentation du niveau de consommation des PFNL au sein des ménages et la réduction des maladies liées à la malnutrition infantile. En effet, la plupart des bénéficiaires affirmant que les PFNL occupaient 50% de leur consommation alimentaire est passée de 21% en 2017/2018 à 55% en 2019. Il faut noter aussi qu'environ 93% des bénéficiaires enquêtés estiment que la prévalence des maladies liées à la malnutrition infantile dans leur communauté est devenue moins fréquente.

En plus de la perception des bénéficiaires sur la consommation des PFNL, l'outil du score de consommation alimentaire a été emprunté de la méthodologie de la FAO pour l'adapter à la consommation des PFNL. Le score de consommation dans l'ensemble des régions est passé de 25,86% en 2018 à 33,17% en 2019 soit une augmentation de 28% (Figure 10). L'analyse par région montre d'une part que la région du Nord présente les taux de consommation les plus élevés quelle que soit la période. D'autre part, les régions du centre-Nord et du Centre-Ouest présentent les taux les plus faibles. Par ailleurs, au niveau de la région Centre-Ouest, il n'y a quasiment pas de variation entre les deux périodes.

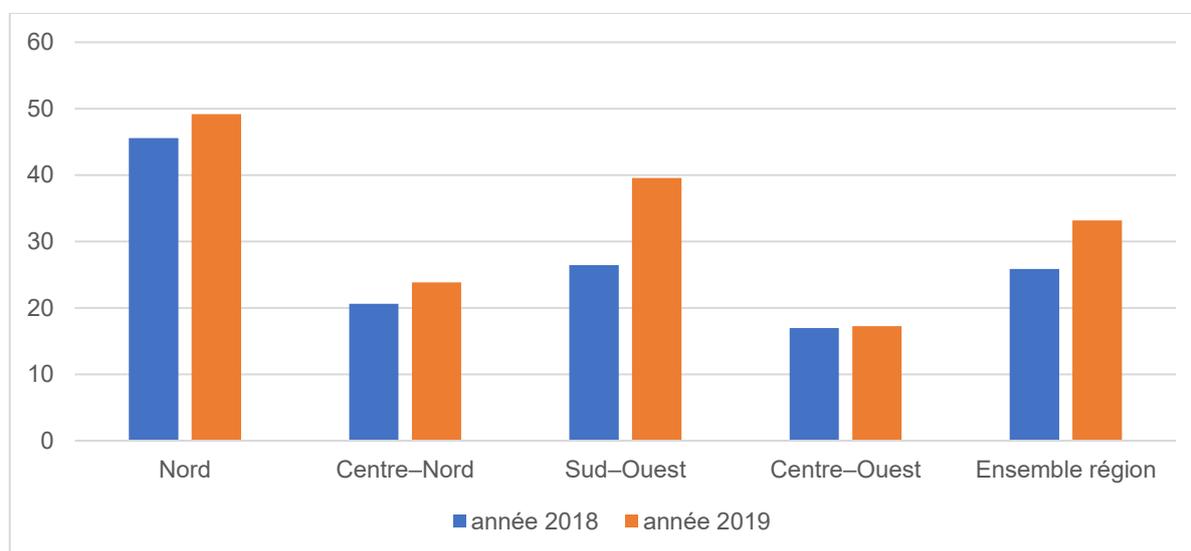


Figure 11 : Evolution du score des consommateurs des PFNL par région entre 2018 et 2019

Une analyse plus approfondie de la consommation des PFNL au sein des bénéficiaires enquêtés a permis d'apprécier l'évolution des consommateurs entre 2017/2018 et 2019 (Tableau 6).

Tableau 6 : Evolution des consommateurs des PFNL entre 2018 et 2019

	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Année 2017/2018	41,7%	28,4%	29,9%
Année 2019	31,5%	26,1%	42,3%

Score de consommation alimentaire (SCA) défini par le PAM : Classe 1 : Consommation pauvre : 0 - 21, Classe 2 : Consommation limitée : 21,5 - 35, Classe 3 : Consommation acceptable : > 35

Il ressort de l'analyse de ce tableau qu'en 2017, près de 42% des bénéficiaires avaient un niveau de consommation pauvre des PFNL. Mais en 2019, il y a une réduction de 10% environ des individus ayant une consommation pauvre des PFNL et une augmentation d'environ 12% des consommateurs appartenant à la classe de consommation acceptable. Il ressort de cette analyse que les populations intègrent davantage la consommation des PFNL dans leurs habitudes alimentaires.

On déduit alors de tous ces constats, qu'avec l'avènement du programme PFNL2, les PFNL entrent considérablement dans les habitudes alimentaires de la plupart des bénéficiaires. On note aussi une préférence de la consommation des PFNL sous forme transformée dans la consommation alimentaire des bénéficiaires en 2019 comparativement à 2017/2018. A cela s'ajoute l'amélioration de la santé nutritionnelle des membres de la communauté des bénéficiaires.

L'ensemble des actions du programme ayant contribué à cela sont :

- Participation aux foires commerciales et promotionnelles comme actions extrêmement positives pour la promotion de la consommation des PFNL au Burkina Faso.
- Construction des kiosques et vitrines : Le programme a réalisé des vitrines de commercialisation des PFNL et accompagner des acteurs à placer des produits de qualité dans des rayons de mini alimentation pour accroître sa valeur et sa consommation par un grand nombre de Burkinabè. En particulier, la vente des PFNL dans les mini alimentations permet de diversifier les consommateurs ainsi de toucher facilement une nouvelle clientèle c'est à dire la classe moyenne et des personnes ayant un revenu relativement élevé.

4.7.3. Effets sur la production et les revenus

Les effets de la mise en œuvre du programme sur les bénéficiaires de jardins nutritifs, des équipements de transformation et les pépiniéristes sont analysés et présentés respectivement dans les tableaux 7, 8 et 9.

Pour ce qui concerne les bénéficiaires de jardins nutritifs, l'évolution des indicateurs de performance est présentée dans le tableau 7.

Tableau 7 : Taux d'accroissement des indicateurs technico-économiques chez les bénéficiaires de jardins nutritifs

Indicateurs	2017/2018	2019	Taux (%)
Moringa			
Superficie (m ²)	907,83 (583,94)	959,10 (499,47)	6
Quantité de feuilles récoltée (kg)	340,7 (916,34)	427,94 (835,59)	26
Rendement en feuille (kg/ha)	3756,51	4455,11	19
Marge brute par m ² (FCFA/m ²)	217,98	316,36	45
Baobab			
Superficie (m ²)	651,18 (415,07)	784,20 (504,34)	20
Quantité de feuilles récoltée (kg)	241,39 (190,96)	572,26 (1238,97)	137
Rendement en feuille (kg/ha)	3708,19	7597,37	105
Marge brute par m ² (FCFA/m ²)	30,43	122,91	304
Contribution des PFNL dans le revenu du Jardin et le revenu total des bénéficiaires			
Marge brute annuelle générée par le jardin nutritif (FCFA/an)	114730	352214	207
Part de la marge brute du moringa dans la marge brute totale du jardin (%)	87	65	-22
Part de la marge brute du baobab dans la marge brute totale du jardin (%)	7	30	23
Part de la marge brute du maraîchage dans la marge brute totale du jardin (%)	6	5	-1
Part du revenu des PFNL dans le revenu total	16,01	29,77	13,76

NB : Les chiffres entre parenthèses représentent les écarts-types

L'analyse de ce tableau permet de se rendre compte de l'accroissement des superficies emblavées pour le moringa et le baobab entre 2017/2018 et 2019 (de 6%

et 20% respectivement). Cette augmentation des emblavures a induit une augmentation de la production de feuilles qui est de l'ordre de 26% pour le moringa et 137% pour le baobab. Ainsi, les rendements qui étaient de l'ordre de 3 756,51 kg/ha en feuille de moringa et 3 708,19 Kg/ha en feuille de baobab en 2017/2018 sont passés respectivement à 4 455,11 Kg/ha et 7597,37 Kg/ha. Le taux d'accroissement le plus élevé est observé au niveau du baobab (105% contre 27% pour le moringa).

Pour apprécier l'augmentation des marges brutes réalisées par les bénéficiaires sur les jardins nutritifs, ces marges brutes ont été calculées par unité de superficie. Il ressort de ce calcul (Tableau 7) que les marges brutes réalisées par unité de superficie en 2017/2018 qui étaient de 217 FCFA/m² pour le moringa est passée à 316 FCFA/m² et celle du baobab de 30 FCFA/m² à 122 FCFA/m² (soit un accroissement de 45% pour le moringa et 304% pour le baobab). Cet important accroissement de la marge brute du baobab est dû à l'augmentation de rendement de ce dernier entre 2017/2018 et 2019. On peut donc conclure que l'application des quelques notions reçues par les bénéficiaires notamment les formations sur les techniques de récolte des feuilles dans le cadre du programme a permis d'augmenter leur rendement en feuille de baobab en 2019 et de ce fait leur revenu provenant des PFNLs issus du jardin.

La mission a constaté lors des visites de terrain que les sites de jardins nutritifs abritaient en plus des PFNL la production maraîchère. La marge brute annuelle réalisée sur les jardins nutritifs est en moyenne de 114 730 FCFA en 2017/2018 et de 352 214 FCFA en 2019 (soit un accroissement de 207%). Cette marge brute est constituée à plus de 90% de l'ensemble des marges brutes générées par le baobab et le moringa sur les deux années (le maraîchage contribuant pour à peine 5%).

Nous pouvons conclure que l'augmentation de la marge brute est due non seulement à l'augmentation des emblavures mais également à l'amélioration des rendements du baobab et du moringa au niveau des jardins nutritifs.

Il ressort également de l'analyse du tableau 7 que le programme a contribué à l'amélioration des revenus des producteurs. La part du revenu issu des PFNL dans le revenu total des producteurs qui était de l'ordre de 16% en 2017 est passée à près de 30% en 2019. Ainsi, la contribution des PFNL dans le revenu total des bénéficiaires des jardins nutritifs s'est accrue de 14% entre 2017/2018 et 2019.

Il faut noter que lors des investigations, les bénéficiaires des jardins nutritifs ont déclaré que des parcelles de production de moringa sont actuellement installés par

des individus qui ne sont pas bénéficiaires du Programme PFNL. Ces derniers accèdent aux connaissances et aux semences auprès des bénéficiaires.

Concernant les bénéficiaires d'équipement de transformation, le tableau 8 montre que les équipements mis à disposition des groupements par le programme ont permis de booster la transformation des PFNL.

Tableau 8 : Taux d'accroissement des indicateurs technico-économiques chez les bénéficiaires d'équipements de transformation

Produits transformés	Indicateurs	2017/2018	2019	Taux (%)
Beurre de karité (kg)	Quantité moyenne (kg) de matière première transformée	456,25	1390,45	205
	Rendement en pourcentage d'output par kg d'input	54%	54%	1
	Marge brute par kg de matière première utilisé	252,59	418,37	66
Huile de balanites (litre)	Quantité moyenne (kg) de matière première transformée	900	415	-54
	Rendement en pourcentage d'output par kg d'input	23%	33%	42
	Marge brute par kg de matière première utilisé	347,83	699,11	101
Jus de Tamarin (litre)	Quantité moyenne (kg) de matière première transformée	275	290	5
	Rendement en pourcentage d'output par kg d'input	509%	546%	7
	Marge brute par kg de matière première utilisé	1772,66	1766,40	0
soumbala (boule de 25F)	Quantité moyenne (kg) de matière première transformée	200	196,67	-2
	Rendement en pourcentage d'output par kg d'input	2100%	2589%	23
	Marge brute par kg de matière première utilisé	165,00	340,10	106
Jus de baobab (litre)	Quantité moyenne (kg) de matière première transformée	1313,00	2000,00	52
	Rendement en pourcentage d'output par kg d'input	272%	266%	-2
	Marge brute par kg de matière première utilisé	588,18	626,12	6
Contribution des transformatrices	PFNL au revenu total des	23,41	45,92	22,51

Entre 2017-18 et 2019, il a été constaté une augmentation de la quantité de matières premières transformées allant jusqu'à 205%. La transformation des noix de karité enregistre le taux le plus élevé. Par contre, une réduction des quantités transformées a été observée essentiellement au niveau de balanites. La situation sécuritaire prévalant dans la région du Centre-Nord (une zone de grande production de balanites) serait la principale cause de cette chute de l'approvisionnement en matières premières (graine de balanites).

Le rendement par kilogramme d'input s'est considérablement amélioré au niveau de certains produits transformés par les bénéficiaires. Au niveau de l'obtention de l'huile de balanites, le rendement a connu une croissance de 42% entre 2017/2018 et 2019 (23 litres à 33 litres d'huile pour 100 kg de graine de balanites). Au niveau du *soumbala*, le rendement a connu une croissance de 23% entre 2017/2018 et 2019 (de 2100 boules à 2589 boules -de 25 FCFA l'unité- de *soumbala* pour 100 kg de graine de néré). Au niveau de l'obtention du beurre de karité, le rendement est resté pratiquement le même entre 2017/2018 et 2019 au niveau des groupements de transformatrices enquêtés.

Pour mieux apprécier l'effet de l'intervention sur le revenu des groupements enquêtés, la marge brute par unité d'input a été calculée. De façon générale, il faut remarquer que la marge brute au niveau de chaque type de transformation a considérablement augmenté entre 2017/2018 et 2019. La marge obtenue au niveau du beurre de karité est passée de 252 FCFA par kg de noix de karité transformée en 2017/2018 à 418 F en 2019 (soit un taux de croissance de 66%). La marge obtenue au niveau de l'huile de balanites est passée de 347 FCFA en 2017/2018 à 699 FCFA (soit une croissance de 101%). La marge brute au niveau du *soumbala* est passée de 165 F par kg de graine de néré transformé à 340 FCFA (soit une croissance de 106%). La marge brute au niveau du jus de tamarin n'a pas connu d'amélioration au cours de la période.

La mise en œuvre du programme a favorisé la contribution plus accrue des PFNL au niveau des bénéficiaires des équipements. La contribution des PFNL au revenu a quasiment doublé au cours de la période d'exécution (23,41% en 2018 à 45,92% en 2019).

Il ressort de tout ce qui précède que l'avènement du programme PFNL2 a favorisé une amélioration des procédés de transformation des PFNL notamment d'extraction de l'huile de balanites, de fabrication du *soumbala* au sein des groupements bénéficiaires. De plus, les équipements reçus leur ont permis d'optimiser les coûts de transformation par suppression (ou diminution) de certains postes de dépenses, d'où

l'augmentation remarquable des marges brutes réalisées par unité d'input introduit. Autant d'éléments qui sont à la base de l'augmentation des quantités de matière première transformées par les bénéficiaires entre 2017/2018 et 2019 et concourant ainsi à l'accroissement significatif de leur revenu.

S'intéressant aux pépiniéristes, le constat général est que le nombre de plants toutes espèces confondues n'a pas connu une amélioration notable (Tableau 9).

Tableau 9 : Evolution du nombre de plants des PFNL chez les pépiniéristes

Type de plants	2018	2019	Taux (%)
Faidherbia albida		5000	
Acacia nilotica	2750	1917	-30
Acacia senegalensis	1500	2050	37
Anacardium occidentale	3000	5000	67
Baobab (Adansonia digitata)	1021	1031	1
Eucalyptus camaldulensis	2333	3667	57
Faidherbia albida		1000	
Mangifera indica (Manguier)	1500	1500	0
Moringa oleifera	975	975	0
Azadirachta indica (Neem)	4000	2000	-50
Papayer (Carica papaya)		500	
Parkia biglobosa (Néré)	700	1000	43
Prosopis juliflora	4000	2000	-50
Tamarindus indica (Tamarinier)		2500	
Ziziphus mauritiana	1000	1567	57
Nombre total de plants	7210	7279	1
Contribution des PFNL aux revenus total (%)	21,75	24,53	2,78

En effet, le nombre de plants est passé de 7 210 à 7 279 plants (Soit un accroissement de 1%). Ce nombre de plants cache des disparités entre espèces. Ainsi, des accroissements sont observés pour les espèces telles que *Khaya senegalensis*, *Anacardium occidentale*, *Eucalyptus*, *Parkia biglobosa* et *Ziziphus mauritiana*. Par contre, des réductions du nombre de plants entre 2018 et 2019 sont enregistrées au niveau de *Acacia nilotica*, *Prosopis juliflora*, et du Neem (*Azadirachta indica*). Ces réductions s'expliquent par la mévente des plants par les pépiniéristes l'année précédente. A cela s'ajoute la fixation du prix de vente des plants (25FCFA par plant, un prix fixé par Tree Aid) qui n'allait pas à l'avantage des pépiniéristes. Toutefois, la part des PFNL dans le revenu total des pépiniéristes s'est accrue de 2,78% (de 21,75% en 2018, elle est passée à 24,53% en 2019).

En somme, le programme a en plus contribué à l'amélioration des moyens d'existence en général, surtout favorisé la diversification d'activités découlant d'une diversité d'espèces de PFNL (Annexe 1). C'est le cas de nombreux produits transformés comme l'huile de neem, les biscuits de pain de singe, la fabrication du savon, le zamanè précuit et le miel qui sont devenus de véritables activités secondaires dans les groupements.

4.7.4. Effets des interventions sur les indicateurs de développement

L'effet de la mise en œuvre du programme sur le développement a été analysé à travers la perception des différents groupes de bénéficiaires sur certains indicateurs. Les indicateurs considérés sont le revenu, la scolarisation des enfants, la santé nutritionnelle des membres de la communauté, la sécurité alimentaire, la protection de l'environnement et le développement local (Tableau 10).

Tableau 10 : Perception des Effets des interventions sur les indicateurs de développement selon les bénéficiaires

Indicateurs	Type de bénéficiaires					
	Jardin nutritif		Equipement		Pépinière	
	Rang	Ordre	Rang	Ordre	Rang	Ordre
Santé nutritionnelle des membres de la communauté	3,94	1	3,76	2	3,42	4
Sécurité alimentaire dans la communauté	3,90	2	3,70	3	3,50	3
Développement local	3,52	3	3,62	4	3,84	2
Protection de l'Environnement	3,48	4	3,94	1	3,87	1
Revenu	3,25	5	3,12	5	3,03	6
Scolarisation des enfants	2,90	6	2,86	6	3,34	5
W de Kendall ^a	0,069***		0,095**		0,061	

*** significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5% ; * significatif au seuil de 10%

Il ressort de l'analyse du tableau 10 que selon les bénéficiaires des jardins nutritifs, la mise en œuvre du programme a impacté principalement la santé nutritionnelle, la sécurité alimentaire des membres de la communauté et le développement local. La protection de l'environnement est le premier indicateur perçu par les bénéficiaires des équipements. Elle est suivie de la santé nutritionnelle et de la sécurité alimentaire des membres de la communauté. Quant aux pépiniéristes, la protection de l'environnement est le premier indicateur suivi du développement local et de la sécurité alimentaire dans la communauté. L'importance accordée à la santé

nutritionnelle s'explique par le fait que selon les bénéficiaires, la consommation des PFNL entraîne la réduction de la malnutrition des enfants au sein de la communauté. Aussi, ces PFNL entrent-ils considérablement dans les habitudes alimentaires des bénéficiaires et de ce fait contribue à la réduction de l'insécurité alimentaire au sein de la communauté. Concernant la protection de l'environnement, la mise en œuvre du programme permettrait la conservation des espèces en voie de disparition.

Par ailleurs, l'analyse des résultats du même tableau, montre également que les effets du programme sur le revenu sont moins importants. En effet, à l'exception des bénéficiaires d'équipement, la contribution des PFNL au revenu des bénéficiaires est moins de 30% en 2019 (Tableau 7, 8, 9). Aussi, le taux de variation de la contribution au revenu des PFNL est de 14%, 23% et 3% respectivement pour les bénéficiaires des JN, des équipements et les pépiniéristes. Ainsi, bien que les analyses aient montré la contribution des PFNL à l'accroissement du revenu, elle reste moins perceptible par les bénéficiaires à cause de la faiblesse des revenus générés. Il urge alors de mettre en place des stratégies visant à améliorer la productivité des PFNL et donc leur rentabilité pour améliorer le bien-être des bénéficiaires.

4.8. Analyse des forces et faiblesses / Opportunités et menaces du programme

4.8.1. Forces et succès du programme

Plusieurs forces caractérisent le succès actuel du programme. Il s'agit :

- De l'organisation des acteurs, du circuit de commercialisation des PFNL (kiosque, vitrine, unité régionale, supermarchés dans les grandes villes) ;
- Des partenaires motivés avec des expériences et savoir-faire pertinents ;
- De l'implication de tous les genres (moyen de répartition équitable des ressources et revenus) ;
- De la mise en œuvre du programme par des structures expérimentées (Tree Aid et PO) en la matière et proches des communautés ciblées (PO) ;
- De la diversification alimentaire dans les ménages des bénéficiaires ;
- De la formation des ménages et restauratrices sur la consommation des PFNL par la population ;
- Des effets positifs des PFNL sur la santé des populations ;
- De l'impact positif des étagères (dans les alimentations) sur l'accès des populations aux PFNL ;

- De la création de revenus additionnels des bénéficiaires ;
- Du très bon taux d'exécution physique et financière du programme à ce stade ;
- De la création d'emplois.

4.8.2. Faiblesses et contraintes du programme

Malgré les atouts positifs du programme, on note quelques faiblesses et contraintes qui fragilisent le bon déroulement du programme. Il s'agit :

- De la faiblesse dans la fonctionnalité de certaines infrastructures ;
- Du faible niveau de fonctionnalité de certains sites de jardin nutritif ;
- Des difficultés d'accès à l'eau pour certains sites de pépinières et jardins nutritifs ;
- De la faible productivité générale des jardins nutritifs ;
- Des faibles retombées financières pour les bénéficiaires ;
- De l'insuffisance des formations des bénéficiaires d'équipements de transformation de PFNL pour une utilisation efficace et efficiente de ces équipements ;
- Du faible taux de réussite des plants mis en terre qui sont notamment dus à la protection et l'entretien insuffisants des plants ;
- Du retard dans la mise en location-gérance des kiosques et vitrines par les mairies ;
- De la frustration de certains acteurs et partenaires du programme (partenaires stratégiques) ;
- Du retard important de la mise en œuvre des activités par certains partenaires stratégiques ;
- De la mauvaise qualité de certains équipements causant leur non-utilisation ;
- De la faiblesse du système de suivi des activités du terrain marqué par l'exploitation partielle des espaces des jardins nutritifs.

4.8.3. Opportunités du programme

Le programme présente des opportunités qui pourront être très bénéfiques pour l'atteinte des objectifs. On peut citer :

- L'existence de l'ABNORM et des normes qui offrent la possibilité de création de marques et de certification pour favoriser l'exportation à l'international des PFNL labélisés ;
- L'engouement croissant des populations des centres urbains et semi-urbains pour les PFNL transformés et non transformés ;
- La volonté politique favorable à la valorisation des PFNL et à la préservation des ressources pourvoyeuses d'où leur prise en compte dans plusieurs documents de politiques et de stratégies relatives au secteur rural et dans les structures centrales et déconcentrées du MEEVCC ;
- La forte motivation du public cible d'où son implication effective et massive dans les actions menées par le programme ;
- L'existence d'une grande diversité de techniques et technologies adaptées relatives à la valorisation des PFNL et la préservation des ressources pourvoyeuses.

4.8.4. Menaces du programme

Les principales menaces du programme sont :

- La menace sécuritaire qui hante les bénéficiaires, même dans les localités jugées actuellement de faible risque ;
- Les changements climatiques marqués par des sécheresses récurrentes qui affectent les producteurs et par ricochet les revenus des producteurs ; ce qui compromet à terme les résultats.

4.9. Leçons apprises

Cette revue à mi-parcours donne l'occasion de tirer quelques leçons de la mise en œuvre du programme. Les plus importantes sont :

- Le processus multi acteur adopté par le programme favorise une participation active ; ce qui est une force. Cependant, il peut être contreproductif si l'on ne trouve pas une meilleure méthode d'implication des différentes compétences. Par exemple, le fait de signer un protocole avec tous les partenaires leur donne l'impression qu'ils seront tous impliqués en permanence dans les activités ; ce qui n'est le cas pour certains et qui est une source de frustration. Les retards connus dans la mise en œuvre de certaines activités pourraient être la conséquence de ce

fait et auraient pu être évités si de simples contrats avaient été signés pour ces cas-là.

- La réalisation des plantations avec un faible niveau de suivi technique et sans la protection des plants mis en terre entraîne un faible taux de réussite ; ce qui constitue un effort vain et peut aussi décourager les futures actions de reboisement.
- La mise en œuvre du programme par une agence d'exécution avec des expériences spécifiques sur les thématiques du programme et se basant sur des partenaires opérationnels à proximité des zones de mise en œuvre et bien intégrés dans les communautés est un facteur potentiel de durabilité des acquis du programme.
- Les équipements donnés aux bénéficiaires sans formation sur leur utilisation sont contre-productifs et entrave l'atteinte des objectifs du programme.
- La formation des restauratrices sur les techniques de cuissons des mets à base de PFNL a énormément contribué à l'amélioration du business de ces acteurs et la consommation des PFNL par les populations.

4.10. Orientations pour la phase 3 du programme PFNL

Au terme de cet exercice d'évaluation, nombre d'acquis ont été constatés. Pour le renforcement des acquis, une troisième phase serait opportune. Pour ce faire, nous proposons des orientations stratégiques en sept points :

a) *Mise en place d'instruments de promotion entrepreneuriale dans le secteur des PFNL.*

Ceci inclut notamment :

- Le développement d'instruments de la finance inclusive adaptés à la promotion des PFNL.
- Le développement des stratégies de commercialisation collectives, des aspects marketing, de la qualité des produits et emballages (appui à la présentation des produits).
- La création de nouvelles normes PFNL (NBF) et certification des produits des structures bénéficiaires et pour des marchés qui l'exigent.
- Appui à l'accroissement des retombées financières (aspect revenu) des bénéficiaires.

- La promotion de la mise en place de JN par des individus qui se sentent capables de se détacher des coopératives.

b) Renforcement de l'implication du secteur privé dans la promotion des PFNL

- Développement des synergies avec les projets et fonds d'appui à l'insertion économique des jeunes et des femmes, notamment pour le financement des formations professionnelles et la professionnalisation des unités de transformation.
- Renforcement des infrastructures de conseil et de coaching des PMI et PME travaillant dans le secteur des PFNL,
- Promotion de PMI et PME travaillant dans le domaine de la logistique et du conditionnement (les emballages par exemple).

c) Recherche développement sur de nouveaux produits de PFNL.

- Recensement des laboratoires et institutions de recherche burkinabè s'intéressant aux PFNL,
- Développement d'instruments d'allocation de fonds de R-D de façon compétitive,
- Appui au développement de produits de hautes valeurs ajoutées (Alicaments et produits de la médecine préventive et régénérative).

d) Renforcement organisationnel et professionnalisation des acteurs.

- Incitation pour la mise en place des interprofessions et toutes autres formes d'organisations pertinentes pour les acteurs du secteur des PFNL.
- Renforcement des organisations professionnelles des acteurs des PFNL à prendre en charge des actions collectives pour une meilleure promotion des PFNL (par exemple, le suivi de l'approvisionnement en produits PFNL au niveau des kiosques, vitrines et supermarchés).
- Mise en place d'un système d'appui à la formation professionnelle des acteurs à tous les niveaux (ceci, comprend : évaluation des besoins, identification des compétences techniques, appui aux renforcements de capacité technique et organisationnelle).

e) Renforcement des actions de conservation et de régénération des ressources pourvoyeuses de PFNL.

Les actions actuellement en cours (appui aux pépinières, RNA, Mise en défens des réserves communautaires et leurs instruments de sécurisation et de gestion, ...) méritent d'être renforcées. En plus, il serait nécessaire de prendre en compte le financement de la conservation et régénération par des fonds provenant de l'exploitation des PFNL, notamment, la mise en place d'instruments règlementaires (s'il n'en existe pas encore) pour encadrer les prélèvements :

- Au niveau des entreprises de collecte, de transformation et de commercialisation des PFNL ou de leurs produits dérivés. Les CVA (chaîne de valeur) PFNL doivent être capables de générer des ressources financières suffisantes afin de contribuer.
- Au niveau des frontières pour les PFNL faisant objet de transactions régionales et internationales.

f) Stratégie faire le développement malgré l'urgence sécuritaire

La stratégie proposée ici s'intéresse aussi aux régions à risque qu'aux régions d'accueil des déplacés internes.

- Dans les régions à risque, les actions de développement devront continuer malgré l'urgence humanitaire. Cependant, la méthode de travail devra être changée. Le « remote monitoring » est déjà expérimenté par certains PO utilisant des animateurs locaux qui reçoivent des instructions et rendent compte par téléphone. Ceci doit être amélioré avec une utilisation plus accrue des technologies d'information et de communication (TIC).
- Dans les régions d'accueil, il faudra accroître les investissements du programme pour permettre aux déplacés internes déjà impliqués dans le programme PFNL 2 de continuer leurs activités (JN, Transformation, pépinières, ...) afin de continuer à assurer leur sécurité alimentaire et de générer des revenus pour améliorer leurs conditions de vie (approche NEXUS développement- Aide humanitaire).

g) Renforcement de la connaissance et de la disponibilité des ressources pourvoyeuses de PFNL

- Réalisation des enquêtes pour collecter des données statistiques sur les PFNL dans les régions concernées. Les bases de données réalisées devront être annuellement actualisées (voir DSS/DGESS).
- Appui à la recherche-développement pour mieux comprendre les ressources pourvoyeuses de PFNL afin de mieux les conserver.

5. Conclusions et recommandations

5.1. Grandes Conclusions

Au terme de cette mission d'évaluation, on retient que :

- Le programme est mis en œuvre avec beaucoup de professionnalisme par une agence expérimentée dans le domaine. Les partenariats et actions entreprises sont conformes au cadre logique du ProDoc.
- Les partenariats stratégiques et opérationnels noués pour la mise en œuvre du programme promeuvent la participation des acteurs à tous les niveaux. Cependant, les mécanismes d'implication, par les protocoles d'accord paraissent contre productifs pour certains partenaires, engendrant ainsi des frustrations latentes.
- Les jardins nutritifs constituent une innovation phare du programme à laquelle les bénéficiaires attachent beaucoup d'intérêts. Ils contribuent à améliorer la santé nutritionnelle et la sécurité alimentaire. Cependant, leur effet sur le revenu paraît peu perceptible à cause de la faible productivité du moringa et du baobab, les difficultés d'approvisionnement en eau pour l'irrigation et la pression parasitaire.
- Les infrastructures marchandes, les nouveaux mécanismes de mise en marché (kiosques, vitrines, étagères dans les mini-alimentations, participation aux foires) et les équipements de transformation des PFNL accroissent la consommation des PFNL par les populations.

- L'effet du programme sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la protection de l'environnement sont perceptibles du point de vue des bénéficiaires à l'exception de l'effet sur le revenu.
- Le programme a rééquilibré les rapports de genre en favorisant l'autonomisation des femmes qui comptent pour plus de 70% des bénéficiaires.

5.2. Recommandations

Les recommandations effectuées dans cette section sont particulièrement formulées pour mieux conduire la phase en cours du programme à son terme. A cet effet, lors des enquêtes quantitatives, les bénéficiaires étaient appelés à proposer des actions en vue d'améliorer l'atteinte des objectifs du programme. Un test de classification a permis d'ordonner les actions proposées selon les types d'acteurs (tableau 11).

Tableau 11 : Actions à mener selon les bénéficiaires pour rendre durable les impacts positifs et éliminer les impacts négatifs des interventions du programme

Actions proposées	Type de bénéficiaires					
	Jardin nutritif		Equipement		Pépinière	
	Rang	Ordre	Rang	Ordre	Rang	Ordre
Appui en équipement	11,73	2	6,92	2	7,76	3
Faciliter l'accès au crédit	9,43	5	5,58	3	6,21	6
Faciliter l'écoulement des produits	9,10	6	4,86	4	7,37	4
Favoriser l'accès à une source d'eaux en permanence	13,55	1	-	-	8,66	1
Mise à disposition des semences de moringa et de baobab	9,99	4	-	-	6,84	5
Appui conseil pour le renforcement de capacité	11,19	3	7,02	1	8,29	2
W de Kendall^a	0,204***		0,174***		0,101**	

*** significatif au seuil de 1% ; ** significatif au seuil de 5% ; * significatif au seuil de 10%

Les rangs occupés par les actions proposées varient selon les types d'acteurs. Les six actions prioritaires retenues sont :

- Appui conseil pour le renforcement de la capacité des bénéficiaires ;
- Facilitation d'accès au crédit ;

- Appui en équipements ;
- Facilitation l'écoulement des produits ;
- Mise à disposition des semences de moringa et de baobab ;
- Mise en place de point d'eau permanent dans les JN et les sites des pépinières.

Sur la base de ces actions proposées par les bénéficiaires et des observations et résultats de l'équipe de consultants, les recommandations suivantes sont formulées :

a) Recrutement d'un agro-forestier par région pour le renforcement des capacités des acteurs. Il aura pour mission :

- Suivi des bénéficiaires pour la mise en œuvre rigoureuse des bonnes pratiques agricoles.
- Initiation des expérimentations pour enrichir l'itinéraire technique.
- Formation des bénéficiaires sur les itinéraires techniques de production. En effet, dans les kiosques et régales au niveau des boutiques, le moringa est en rupture, cela témoigne de la demande qui commence à croître. L'offre doit pouvoir suivre en améliorant les techniques de production.

b) Réduction du nombre de partenaires avec qui des protocoles de partenariat ont été signés. Le processus multi acteurs est très encourageant, car favorisant la participation de tous les acteurs et compétences. Toutefois, il peut paraître aussi contre-productif, car les protocoles de partenariat donnent une connotation de participation continue aux activités, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains partenaires. Ceci est une source potentielle de frustration. Il faut alors :

- Signature des contrats ponctuels pour des partenaires qui ne sont pas sollicités en permanence.
- Prise en compte du critère de subsidiarité pour donner priorité aux partenaires qui sont plus proches des bénéficiaires pour les mêmes compétences recherchées

c) Optimisation de la production dans les jardins nutritifs. Le programme a favorisé la diversité des aliments et la cohésion sociale. En effet, le moringa n'était pas connu de beaucoup avant les jardins nutritifs. Avec l'avènement du programme, les jardins réunissent des femmes qui avant ne se voyaient pas bien qu'étant dans le même village. L'amélioration de la production au niveau de ces jardins se fera à travers :

- Réduction de l'effectif ou prise en compte d'un ratio raisonnable de superficie par personne. L'effectif des femmes dans certains jardins est un peu élevé pour une production économiquement rentable. Par exemple, le JN du village de Banlo regroupe 30 femmes, dans le village de Gbangbadoptéon 77 personnes (3 hommes et 74 femmes) travaillent sur le JN. Malgré le nombre élevé des membres travaillant dans les JN, la plupart des JN sont exploités à moins de 75% de leur superficie.
- Les groupements comme arène d'apprentissage en matière d'entrepreneuriat sont incontournables dans la situation actuelle. Les effectifs doivent être réduits sur les sites (ou à défaut, prendre en compte un ratio raisonnable de superficie par personne).
- Encourager progressivement des bénéficiaires capables d'installer leur propre site de JN.
- Renforcement des acteurs dans la protection phytosanitaire des plants.

d) Renforcement de maîtrise d'eau sur les sites des JN : disponibilité en permanence de l'eau est un besoin urgent sur les sites des JN. Il est donc urgent de mettre en place des points d'eau pour pallier le problème d'approvisionnement en eau. Selon les spécificités techniques de chaque JN, il faudra voir si ce besoin peut être satisfait en faisant des forages ou des puits. De plus, il y a des JN qui s'inondent en saisons pluvieuses, entraînant la pourriture des pieds de moringa. Il serait également bien de penser aux techniques de drainage ou de confection des planches afin de limiter les effets des inondations.

e) Amélioration régularité de l'approvisionnement des centres de distribution (kiosques, vitrines et supermarchés) en produits PFNL afin d'éviter les ruptures. Pour ce faire, il serait nécessaire de :

- Renforcer la structuration des acteurs (en particulier transformatrices) dont les organisations pourront contrôler la disponibilité et l'approvisionnement des points de vente afin d'éviter les ruptures.
- Mettre en place un système d'information par les Technologies de l'Information et de la Communication (téléphone, internet, ...) pour communiquer sur les lieux de disponibilité de l'offre et de la demande de PFNL.
- Mise en réseau des acteurs (JN, Kiosques et Vitrines, Mini alimentations et les groupements de transformatrices) pour faciliter les échanges et les relations d'affaires.

f) *Accélération de la procédure d'allocation des kiosques et vitrines.*

Le système de gestion retenu pour l'exploitation des infrastructures marchandes mises en place par le programme est la location-gérance. La plupart de ces infrastructures ne sont pas encore allouées par les mairies. Il va falloir prendre des mesures urgentes pour que ces infrastructures puissent entrer en pleine exploitation. Ainsi, un plaidoyer en direction des mairies serait nécessaire.

g) *Renforcement de l'action des formateurs endogènes.*

Les formateurs endogènes constituent un maillon clef dans le dispositif de sensibilisation et de formation des masses sur les PFNL et la nutrition en général. Pour rendre plus efficaces leurs actions, il est important de mieux les cibler (profil, disponibilité, expériences, carrure à faire passer le message) et de les suivre sur le terrain après les formations. Ce dernier aspect permettra aux formateurs des formateurs (IRSAT) de s'assurer que le message est transmis fidèlement ou avec moins de distorsions.

h) *Renforcement du coaching des pépiniéristes.*

La plupart des pépiniéristes n'ont pas encore les réflexes d'entrepreneurs. Il faudra les coacher afin qu'ils agissent comme de vrai entrepreneur (étude de marché pour évaluer la demande et produire en conséquence pour éviter les cas de méventes).

i) *Renforcement des capacités des transformatrices sur l'utilisation des équipements mis à leur disposition.*

Dans un bref délai, un audit sur l'utilisation des équipements mis à disposition des transformatrices est nécessaire. Ceci permettra de planifier la formation sur l'utilisation des équipements et de reprendre certains équipements pour les adapter aux usages des transformatrices. Dans ce processus, une meilleure collaboration est souhaitée entre IRSAT et le CEAS.

j) Renforcement de la mobilité des partenaires opérationnels sur le terrain.

Les territoires étant grands, les PO se sont plaints de la modestie des ressources mises à leur disposition pour la mobilité sur le terrain (notamment des dotations en carburant uniquement). Il faudra les doter de moyens de déplacement adaptés au terrain et selon les ressources disponibles.

k) Mise en place du mécanisme de préparation d'une troisième phase du programme.

Les acquis de PFNL 2 méritent d'être soutenus afin d'accroître la durabilité des effets constatés. Ainsi, la mission recommande 7 orientations stratégiques pour la troisième phase : 1) Mise en place d'instruments de promotion entrepreneuriale dans le secteur des PFNL. 2) Recherche développement sur de nouveaux produits de PFNL. 3) Renforcement organisationnel et professionnalisation des acteurs. 4) Renforcement des actions de conservation et de régénération des ressources pourvoyeuses de PFNL. 5) Renforcement de l'implication du secteur privé dans la promotion des PFNL. 6) Stratégie faire le développement malgré l'urgence sécuritaire. 7) Renforcement de la connaissance et de la disponibilité des ressources pourvoyeuses de PFNL.

Annexes

Annexe 1: Liste des personnes rencontrées

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Structure/localité	Fonction
1	AOUBA Maimounata	F	Fédération Nununa	Point focal programme PFNL2
2	BADIEL Sylvestre	M	Pépinière secteur 5/Réo	Pépiniériste
3	BAGNAN Blandine	F	Groupement des femmes catholique JN/Sapouy	Vice-Présidente
4	BAKO Adama, PF	M	DREEVCC/Nord	Point focal Programme PFNL2
5	BAKO Bapio	M	Village de Kanyalé (Centre-Ouest)	Chef du village
6	BAKO Yomboué	M	Groupement Songtaaba/Kanyalé (Centre-Ouest)	Président
7	BATIONO Epilbié Longa	M	Mairie/Réo	2 ^e Adjoint au Maire
8	BATIONO/KANDOLO Marie Denise	F	Association CDN/Réo	Bénéficiaire formation sur les mets à base de PFNL
9	BATIONON Bahomé	M	Association CDN/Réo	Coordonnateur ; Point focal programme PFNL2
10	BAYALA Benjamin	M	Groupement JN Pyono Nyee/Réo	Membre
11	BAYALA/ILBOUDO Fati	F	Association CDN/Réo	Bénéficiaire formation sur les mets à base de PFNL
12	BAZONGO Georges	M	Tree Aid/Ouaga	Directeur
13	BENAO Kapoumbié	F	Groupement Zemstaaba apiculture/Gallo	Membre
14	BOUBAKAR Hama	M	DREEVCC/Sud-Ouest	Chef de service régional de l'économie verte ; Point Focal
15	BOUGMA Moctar	M	Association SEMUS/Yako	Point focal Programme PFNL2
16	DABIRE Bossiratou	F	APFG/Gaoua	Formatrice endogène
17	DABIRE Daziè	M	Alimentation/Dano	Gérant
18	DABIRE Emmanuel,	M	VARENA-ASSO/Diébouyou	Animateur
19	DABIRE Guillaume	M	Comité de gestion site PFNL/Dibogh (Sud-Ouest)	Trésorier
20	DABIRE Séozonmou	F	Groupement JN Gbanoptéon	Responsable à l'organisation
21	DABIRE Thiéry	M	CDN/Réo	Animateur
22	DAH Laurent Bala	F	APFG/Gaoua	Point Focal programme PFNL2

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Structure/localité	Fonction
23	DAH Oho	F	Kiosque PFNL Bouroum Bouroum	Locataire-gérante
24	DAH/DAH Madeleine	F	Association Tew- Maalou/Gaoua	Responsable beurre de karité
25	DAHOUROU Babou	M	Pépinière/Léo	Pépiniériste
26	DAMIEN/YOUL Ini	F	APFG/Gaoua	Présidente
27	DERA Bibata	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Membre
28	DIMA Yacinthe	M	Tree Aid/Ouaga	Responsable chaîne de valeur
29	DOAMBA Antoine Marie Sylvanus	M	Haut- Commissariat/ Gaoua	Haut-Commissaire
30	GOUBA Abel	M	Coopération suisse/Ouaga	Chargé de programme
31	HIEN Justin	M	Comité de gestion site PFNL/Dibogh (Sud-Ouest)	Président
32	HIEN Tibo	F	APFG/Gaoua	Formatrice endogène
33	KABORE Sibiri Boukary	M	Haut- Commissariat/ Réo	Secrétaire Général
34	KAMBOU Fiacre	M	Mairie/Gaoua	Maire
35	KAMBOU Salimata	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Présidente
36	KAMBOU Sié	M	CNSF/Ouaga	Responsable division recherche appliqué
37	KAMBOU Yéri	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Membre
38	KAMBOU Yéri Noélie	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Membre
39	KAMBOULE Depô	F	Groupement JN Gbanoptéon	Responsable à l'information
40	KANTIONO Evelyne	F	Groupement JN Dwi Nyee/Kyon-Po	Secrétaire
41	KANTIONO Natacha	F	Tree Aid/Ouaga	Assistante financière
42	KARAMA Jean-Paul	M	ABNORM	Directeur de la normalisation et de la certification (DNC)

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Structure/localité	Fonction
43	KIEMTORE Christophe	M	DOPAIR	Directeur
44	KONSEIBO Charles Didace	M	CEAS/Ouaga	Responsable à la mobilisation des ressources et d'appui technique
45	LIMAT Jean Michel	M	Coopération suisse/Ouaga	Directeur suppléant
46	MOMO Koko	M	Mairie Bouroum Bouroum	Maire
47	MOMO Sonokouro	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Membre
48	NAMA Tènè	F	Restaurant Mairie/Sapouy	Promotrice
49	OUEDRAOGO Daniel Désiré	M	Tree Aid/Ouaga	Coordonnateur du projet PFNL2
50	OUEDRAOGO G. Arsène	M	Site production PFNL/Kation	Animateur DGEVCC
51	OUEDRAOGO Jean- Michel	M	CEAS/Ouaga	Chargé de programme ; Point focal projet PFNL2
52	OUEDRAOGO Moussa	M	CNSF/Ouaga	Directeur Généra
53	OUEDRAOGO Moussa	M	Tree Aid/Ouaga	Chargé de projet
54	OUEDRAOGO Pamoussa	M	DGEVCC	Directeur Général
55	OUEDRAOGO Paul	M	Haut- Commissariat/ Réo	Haut-Commissaire
56	OUEDRAOGO Yacouba	M	ACD/Ouahigouya	Point focal Programme PFNL2
57	PARE/SOMDA Alphonsine	F	Restaurant « Le Prestige »/Dano	Promotrice de restaurant
58	PARKOUDA Charles	M	IRSAT/Ouaga	Point focal Programme PFNL2
59	PODA Laurence	F	Association Tew- Maalou/Gaoua	SG
60	SANOGO Rasmata	F	Tree Aid/Ouaga	Responsable finances et ressources
61	SARE Salifou	M	Coopération suisse/Ouaga	Chargé de programme
62	SAWADOGO Mariam	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Membre
63	SIBALO Gaililou	M	CRA/Sud-Ouest	SG

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Structure/localité	Fonction
64	SIDIBE Brahim	M	DREEVCC/Centre-Ouest	Chef Service Economie Verte et CC Centre-Ouest ; Point Focal
65	SOMDE/SOU Rose	F	Association Tew-Maalou/Gaoua	Secrétaire Générale adjoint ; responsable marketing
66	SOME Ansohir	H	Groupement JN Gbanoptéon	Conseiller Municipal du village
67	SOME B. Natalie	F	Groupement JN Gbanoptéon	Secrétaire
68	SOME Cecilia	F	CNSF/Ouaga	Responsable division diffusion et promotion des semences
69	Somé Cyriaque	M	Comité de gestion site PFNL/Dibogh (Sud-Ouest)	Secrétaire
70	SOME Edouard	M	Comité de gestion site PFNL/Dibogh (Sud-Ouest)	Membre
71	SOME Olga	F	Association Tew-Maalou/Gaoua	Trésorière
72	SOME Séomilou	M	Pépinière/Dano	Pépiniériste
73	SOME Téoudème	F	Groupement JN Gbanoptéon	Présidente
74	SOME Yaonkar	M	Groupement JN Gbanoptéon	Chef de terre
75	SOULGA Awa	F	Restaurant « La Grâce »	Restauratrice
76	TAPSOBA/DOLY Inana	F	Groupement des femmes catholique JN/Sapouy	Présidente
77	TIEMTORE Zourata	F	Groupement (jardin nutritif) Sidiaka de Banlo/commune de Bouroum Bouroum	Secrétaire
78	Traoré Lucie	F	APEX	Point Focal Programme PFNL2
79	VALEA Lydia	F	Tree Aid/Ouaga	Responsable suivi évaluation
80	YAGO Josiane	F	Léo	Candidate location-Gérance Kiosque PFNL
81	YAGO/OUATTARA Emma Lucie	F	CNSF/Ouaga	Responsable de la division formation et vulgarisation ; Membre Comité technique du programme PFNL2
82	YAGUIBOU Alain Gustave	M	ABNORM	Chef service certification
83	YAMEOGO Christiane Sylvie	F	CNSF/Ouaga	Directrice technique

N°	Nom et prénom(s)	Sexe	Structure/localité	Fonction
84	YARO Abdoul Kader	M	CEAS/Ouaga	Responsable du département environnement, sécurité alimentaire et nutritionnelle
85	YOUL Ini	F	APFG/Gaoua	Formatrice endogène
86	YOUL Judith	F	Association Tew-Maalou/Gaoua	Présidente
87	YOUL Tenoumana	F	APFG/Gaoua	SG adjointe APFG ; Formatrice endogène
88	YOUL/SOMDA Solange	F	VARENA-ASSO/Dano	Animatrice
89	ZALLE Bénédicte	F	APFG/Gaoua	Trésorière
90	ZONGO Josaphat	M	Alimentation « Grâce Divine »/ Koudougou	Promoteur

Annexe 2 : Références des documents consultés

APEX-BF, 2019. Rapport de mission formation TREE AID Gaoua. 3 p.

COMPAORE O. Edwige, 2019. Contribution des produits forestiers non ligneux à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages : cas des jardins nutritifs à Moringa oleifera et Adansonia digitata mis en place par l'ONG Tree-Aid dans la province du Boulkiemde : rapport de fin de cycle ENEF contrôleurs des eaux et forêts. 78 p.

Coopération Suisse (DDC), 2016. Programme d'appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)- Phase 2 : document de projet. 50 p.

Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, juillet 2010. Stratégie nationale de valorisation et de promotion des produits forestiers non ligneux. 70 p.

AMAGLO Newton, 2006. Comment produire des feuilles de Moringa efficacement ? 10 p.

OUATTARA Mariamé, 2018. Etude d'état des lieux sur les questions de genre et inclusion sociale dans la zone du Projet PFLN 2. 77 p.

SAMA Passingbamba Grégoire, 2018. Situation de référence du programme d'appui à la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL)- Phase 2. 78 p.

TIENDREBEOGO François, 2018. Etat des lieux sur la situation nutritionnelle et la contribution des Produits Forestiers Non Ligneux à la nutrition. 66 p.

TREE AID, 2019. Liste des bénéficiaires de pépinière. Fichier Excel.

TREE AID, 2019. Liste des groupements bénéficiaires de jardin nutritif. Fichier Excel.

TREE AID, 2019. Liste des bénéficiaires individuels du programme. Fichier Excel.

TREE AID, 2019. Liste des OP bénéficiaires d'équipements de transformation. Fichier Excel.

TREE AID, 2019. Liste des sites de production de PFNL. Fichier Excel.

TREE AID, 2018. Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2018 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 44 p.

TREE AID, 2019. Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2019 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 46 p.

TREE AID, 2019. Rapport d'activités de janvier à juin 2019 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 51 p.

TREE AID, 2019. Rapport d'activités annuel 2018 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 63 p.

TREE AID, 2019. Rapport opérationnel : février à décembre 2017 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 30 p.

TREE AID, 2019. Bilan à mi-parcours : janvier 2017-octobre 2019 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 14 p.

TREE AID, 2019. Etude de Faisabilité pour la mise en place d'unités de transformation de PFNL dans quatre (4) régions du Burkina. 70 p.

TREE AID, 2017. Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2017 de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). 27 p.

TREE AID, 2017. Cadre logique revu de la Phase 2 du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL 2). Fichier Excel.

Annexe 3 : Liste des partenaires opérationnels (PO) dans les régions du Projet PFNL2

Région	Provinces	Partenaires opérationnels	Siege	Contact
Centre ouest	Boulkiemdé et Sanguié	Union des Groupements Féminins Ce Dwane Nyee (UGF/CDN)	Reo	70 43 21 40
	Sissili et Ziro	Fédération NUNUNA	Leo	70 39 14 13
Centre Nord	Bam et Sanmatenga	Association Zood Nooma pour le Développement (AZND)	Kongoussi	70 17 68 43
	Namentenga	Association WENDKOUNI	Boulsa	70 04 25 54
Nord	Loroum et Yatenga	Association Action Citoyenne de Développement (ACD)	Ouahigouya	70 08 96 54
	Passoré et Zondoma	Solidarité et Entraide Mutuelle au Sahel (SEMUS)	Yako	70 25 69 48
Sud-ouest	Bougouriba et Ioba	Valorisation des Ressources Naturelles (VARENA-ASSO)	Diebougou	70 26 04 13
	Noumbiel et Poni	Association de Promotion Féminine de GAOUA (APFG)	Gaoua	70 97 0313
Total	15 provinces	8 partenaires Opérationnels		